

# CHAMPIGNEULLES

## LE CAP

*Ville qui bouge !*



**PROJET DE MANDAT**

2026 - 2032/3



DES HABITANTS - DES PROJETS - UN AVENIR COMMUN



ville de  
Champigneulle

# « CHAMPIGNEULLES, LE CAP »

PROJET DE MANDAT 2026-2032/3

ÉDITO



## LE MOT

DE MONSIEUR  
LE MAIRE DE CHAMPIGNEULLES,  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

**VALENTIN DETHOU**



**En mars dernier, vous nous avez largement renouvelé votre confiance avec près de 81% des suffrages exprimés. Cela nous touche, nous honore et nous oblige.**

Chère Champigneullaises,  
Chers Champigneullais,

En 2020, vous avez fait le choix de nous accorder votre confiance. Sur la base de cette dernière, aussi nécessaire que précieuse, nous avons bâti avec mon équipe «*Champigneulles au cœur*» un projet de mandat structuré autour de cinq grands champs de politiques publiques pour tracer la trajectoire des six années qui s'ouvraient alors à nous : «*Champigneulles, nouvel horizon*».

Dans un mandat profondément marqué par les crises, nous avons tenu notre ligne grâce à ce document cadre. Nous vous avons rendu compte de l'avancée de l'action municipale par l'intermédiaire d'un bilan de mi-mandat puis d'un bilan de mandat complet, traduisant 96% de réalisation.

Lors des dernières élections municipales de mars 2026, vous nous avez largement renouvelé votre confiance avec près de 81% des suffrages exprimés. Cela nous touche, nous honore et nous oblige.

Les six premiers mois du mandat ont donc été consacrés à l'installation de la nouvelle équipe municipale et à l'élaboration de ce nouveau projet de mandat 2026-2032/3 : «*Champigneulles, le cap*».

Dans un contexte de profonds bouleversements et de grandes transitions, la commune doit innover et avancer.

Dans un monde de tensions et de fractures, la commune doit apaiser et recoudre.

Dans des temps de doutes, d'éloignement et d'inquiétudes, la commune doit écouter et rassurer.

Pour ce faire, la Ville de Champigneulle souhaite conforter ses grands projets urbains, pour projeter la ville de demain, en matière d'habitat et de mobilités, protéger et valoriser pleinement son patrimoine bâti et naturel et l'adapter aux enjeux climatiques, assurer une présence auprès de toutes les générations, créer des ponts entre les âges.

La collectivité entend également cultiver encore davantage son identité de « ville qui bouge », au travers d'une vie associative, culturelle et sportive de premier plan. Elle vise, enfin, à garantir une administration moderne, ouverte et rigoureuse dans la gestion aussi bien des relations citoyennes que des deniers publics.

Ce projet de mandat vous présente ainsi l'ensemble de notre feuille de route pour y parvenir, au sein des cinq grands champs de politiques publiques de la Ville, chacun piloté par l'un de mes Adjointes et son pôle de délégations :

- Ville jeune et d'avenir
- Ville dynamique et rayonnante
- Ville sûre, pratique et efficace
- Ville attentive et solidaire
- Ville verte et durable

Ce projet est associé à une méthode « FAIRE AVEC », pour traduire notre volonté d'écoute et de proximité avec vous, notre travail commun avec les services municipaux, dont l'engagement et le professionnalisme sont indispensables à la bonne marche de l'action municipale, et notre coopération plus large à l'échelle du « bloc local », à savoir le tandem Commune / Communauté de Communes.

« *Champigneulle, le cap* » vous offre une vue panoramique de la trajectoire que nous entendons poursuivre pour notre ville, aujourd'hui et demain. Avec l'ensemble des collègues et des équipes de la collectivité, nous sommes d'ores et déjà pleinement engagés dans ce travail. Nous aurons à vous en rendre compte, comme par le passé, en responsabilité et confiance.

Bonne lecture et découverte à toutes et à tous,

Bien fidèlement.

« *Champigneulle, le cap* » offre une vue panoramique de la trajectoire que nous entendons poursuivre pour notre ville

**VILLE QUI BOUGE**





# SOMMAIRE

PÔLE

01

6

*Ville jeune  
et d'avenir*

Scolarité et vie éducative  
Harcèlement scolaire  
Projet éducatif  
Enfance | Jeunesse

PÔLE

02

18

*Ville dynamique  
et rayonnante*

Vie associative  
Champigneulle, Ville sportive  
Le sport pour tous  
Événements et vie culturelle

PÔLE

03

34

*Ville sûre,  
pratique et efficace*

Focus Finances  
Soutenir la dynamique commerçante  
Focus administration  
La relation usager  
Focus Sécurité | Tranquillité

Mairie de Champigneulle  
1, rue de l'Hôtel de Ville  
54250 Champigneulle  
Tél : 03 83 34 23 00  
Mail : mairie@champigneulles.fr

Retrouvez toute l'actualité  
de la Ville sur  
[www.champigneulles.fr](http://www.champigneulles.fr)

Suivez-votre Ville  
sur les réseaux sociaux :



@villedeschampigneulles



PÔLE

04

## Ville attentive et solidaire

48

Action sociale et solidarités  
Accompagner les Seniors  
Résidence Autonomie : les projets  
Focus Santé  
Focus Logement  
Focus Accessibilité

PÔLE

05

## Ville verte et durable

62

Le Plan Patrimoine  
Le Projet de Ville  
Focus Environnement  
Champigneulles, Ville propre !

« faire avec »

78

## une méthode pour mener à bien le projet

- « Faire avec » proximité et écoute
- « Faire avec » un tandem élus/services efficace
- « Faire avec » un bloc local fort



# Ville jeune et d'avenir

VOS  
**ÉLUS**

**PÔLE**  
**ÉDUCATION,**  
**VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE,**  
**FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE**

**Gilles  
PEREIRA**

1er Adjoint délégué



**Patricia  
DERULLES**

Conseillère déléguée



Relations avec  
les écoles  
et les acteurs de  
l'éducation

**Justine  
LAPORTE**

Conseillère déléguée



Parentalité,  
enfance  
et jeunesse

**APPRENDRE / S'ÉVEILLER / GRANDIR**  
**UNE ACTION RÉSOLUE EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE,**  
**DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

**FEUILLE  
DE  
ROUTE**



La Ville affirme une politique éducative ambitieuse, chaque enfant doit pouvoir apprendre, s'éveiller et grandir dans un environnement favorable à son développement.

Le rôle de la collectivité dépasse la simple prestation de services. La Ville se positionne ainsi comme un partenaire engagé du parcours scolaire, périscolaire et extrascolaire.



# SCOLARITÉ ET VIE ÉDUCATIVE

## SOUTIEN AUX PARCOURS SCOLAIRES ET À LA VIE ÉDUCATIVE

*Accompagner les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours scolaire, c'est agir aux côtés des équipes éducatives et des familles.*

*Cette ambition repose sur un dialogue renforcé avec la communauté éducative, des moyens adaptés aux besoins des écoles et le maintien d'aides concrètes pour les familles.*

*A cela s'ajoute le nécessaire travail prospectif concernant les effectifs scolaires et, le cas échéant, l'adaptation des ressources et de la carte scolaire.*

### UN PARTENARIAT DANS LA DURÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La Ville poursuivra son partenariat avec les équipes enseignantes afin de garantir des conditions d'apprentissage sereines et adaptées aux besoins des enfants. Cette démarche repose sur une relation de confiance et une coordination renforcée entre les équipes éducatives et les services municipaux, afin de rendre les relations entre les écoles et la Ville plus fluides et mieux structurées.

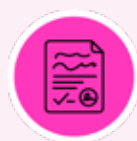
Dans ce sens, des rencontres régulières entre les élus en charge et les directeurs d'école seront organisées, de même qu'une présentation aux équipes enseignantes des différents interlocuteurs dans les services municipaux et les modes de fonctionnement internes mis en place.

Enfin, un travail sera enclenché pour aboutir à un cadre professionnel clarifié pour les ATSEM, notamment par l'intermédiaire d'une charte des ATSEM.

#### INDICATEURS



Rencontres effectuées



Aboutissement de la charte



## UNE CARTE ET DES CRÉDITS SCOLAIRES ADAPTÉS AUX SITUATIONS

### INDICATEURS



Nombre de projets soutenus



Nombre de projets innovants accompagnés



Part des crédits dédiés aux projets

La baisse des effectifs scolaires s'intégrera naturellement aux réflexions de la Ville relatives à l'organisation de ses établissements scolaires et, en fonction des impacts et possibilités, pourrait inviter la collectivité à entamer un travail de refonte de sa carte scolaire.

L'idée est d'adapter davantage les équipements et dispositifs municipaux à l'évolution des situations, des besoins et des dynamiques de chaque communauté éducative.

Dans ce sens, les crédits scolaires pourront ainsi évoluer vers une logique de projet, en encourageant les écoles à proposer des initiatives pédagogiques dans des domaines tels que la culture, les sciences, le numérique, le sport ou encore le développement durable. Ces projets pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique de la collectivité.

Une partie des crédits pourra également être consacrée à des projets expérimentaux ou innovants, afin de soutenir les initiatives des équipes enseignantes et de favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au bénéfice des élèves.

Dans cette démarche, la Ville renforcera la transparence et le dialogue autour des moyens alloués aux écoles, notamment par une présentation du cadre budgétaire et de son exécution aux équipes enseignantes. Cette démarche permettra de mieux partager les contraintes, les priorités et les possibilités d'action, au plus près des besoins des établissements.



### FOCUS

#### Un engagement concret aux côtés des familles

La Ville poursuivra son soutien aux familles à travers des dispositifs concrets qui permettent de limiter les dépenses liées à la scolarité.

En primaire, elle continuera notamment à prendre en charge l'achat de fournitures scolaires, sur la base des besoins exprimés par les enseignants. Ce dispositif permet aux écoles de disposer du matériel nécessaire aux apprentissages tout en évitant aux familles d'avoir à acheter elles-mêmes les fournitures demandées à la rentrée. Les aides aux sorties et voyages scolaires seront également pérennisées.

L'aide municipale pour le dispositif de colis scolaires aux collégiens sera maintenue, tandis que les lycéens et les étudiants continueront à bénéficier des bons de rentrée scolaires.

L'ensemble de ces aides constitue un levier concret au service des familles et contribue à soutenir leur pouvoir d'achat.

# HARCÈLEMENT SCOLAIRE

## ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

*La Ville souhaite renforcer son action contre le harcèlement scolaire dès le plus jeune âge, à chaque étape de la scolarité et en renforçant la prévention, le repérage et le dialogue entre les différents acteurs, autour de trois grands axes :*



### **En maternelle, prévenir dès le plus jeune âge**

La Ville développera, dans le cadre du PEDT, des ateliers autour des émotions, de l'empathie et du respect des autres. Elle formera les ATSEM et les animateurs périscolaires au repérage des situations préoccupantes et sensibilisera les familles aux premiers signes de mal-être ainsi qu'aux bonnes pratiques éducatives.

Les temps périscolaires intégreront davantage d'activités favorisant la coopération et l'inclusion, tandis que des outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants seront mis à la disposition des écoles.



### **À l'école élémentaire, détecter et agir rapidement**

Des actions de sensibilisation au harcèlement, au respect et à la citoyenneté seront organisées chaque année sur les temps périscolaires.

La vigilance des équipes d'animation sera renforcée sur les temps périscolaires, de restauration et d'accueil, notamment grâce à la formation.

La Ville développera également des projets autour des compétences psychosociales, tels que la gestion des conflits, l'estime de soi et la coopération.



### **Au collège, prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement**

La Ville soutiendra le collège dans l'organisation d'événements ou d'ateliers consacrés au harcèlement et aux usages responsables des réseaux sociaux.

Enfin, la Ville accompagnera les initiatives portées par les conseils de jeunes, les associations et les établissements scolaires.

### INDICATEURS



Actions de prévention et de sensibilisation mises en œuvre



Etablissements scolaires accompagnés

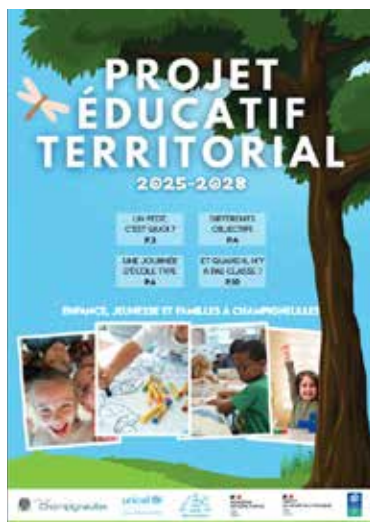


Ville jeune et d'avenir

# PROJET ÉDUCATIF

## CONSTRUIRE ENSEMBLE LE PROJET ÉDUCATIF DE DEMAIN

*Le Projet éducatif territorial (PEDT) est le cadre qui permet à la Ville et à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire de définir ensemble des priorités et de coordonner leurs actions en faveur des enfants et des jeunes. Il permet de mettre en cohérence les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et de favoriser la complémentarité entre les interventions de la Ville, de l'Éducation nationale, des associations, des structures d'accueil et des familles.*



À l'approche de son renouvellement en 2028, la Ville dressera un bilan du PEDT actuel afin d'identifier les actions à poursuivre, celles à faire évoluer et les nouveaux besoins à prendre en compte. Cette démarche sera menée avec l'ensemble des partenaires éducatifs afin de construire collectivement un nouveau cadre partagé, fondé sur des actions concrètes et utiles, adaptées aux besoins des enfants et des jeunes du territoire.

Le prochain PEDT donnera ainsi une place renforcée aux grands enjeux éducatifs, enfants et aux jeunes à chaque étape de leur parcours.



- La transition écologique pourra être abordée à travers des projets autour de la biodiversité, du jardinage, de la réduction des déchets ou de l'alimentation durable.

- L'éducation au numérique pourra prendre la forme d'ateliers sur les usages responsables des écrans, les réseaux sociaux, la protection des données ou l'esprit critique face à l'information/désinformation.

- Les questions de santé et de bien-être pourront être travaillées autour de l'alimentation, du sommeil, de l'activité physique ou encore de la gestion des émotions.

- La lutte contre le harcèlement pourra être renforcée par des actions de sensibilisation, la formation des professionnels et des projets favorisant l'empathie, la coopération et le respect entre élèves.

- L'éducation à la citoyenneté pourra s'appuyer sur la construction d'un parcours permettant aux enfants et aux jeunes de mieux comprendre les valeurs républicaines, leurs droits et leurs responsabilités, à travers des dispositifs d'engagement, des actions autour du civisme et de la prévention, ainsi que des rencontres avec des militaires, des policiers et des sapeurs-pompiers.

- L'inclusion pourra se traduire par des activités permettant à tous les enfants de participer aux temps périscolaires et extrascolaires, en tenant compte de leurs besoins particuliers.

- Enfin, l'accès à la culture et au sport occupera une place importante dans le parcours éducatif, à travers des projets artistiques, des rencontres avec des acteurs culturels, la découverte de différentes pratiques sportives et des parcours permettant aux enfants de découvrir les équipements et ressources du territoire.

## INDICATEURS



Réalisation  
du bilan  
du PEDT  
en cours



Organisation de  
la démarche de  
concertation avec les  
partenaires



Élaboration  
et adoption  
du nouveau  
PEDT

Dans cette ouverture culturelle, la lecture constituera un axe central du prochain PEDT, comme un levier de réussite éducative, d'ouverture et d'égalité des chances. La Ville poursuivra et finalisera la labellisation « Ma commune aime lire et Faire lire », en lien avec les écoles, les familles et les bénévoles, afin de développer le goût de la lecture dès le plus jeune âge.



Cette ambition trouvera un prolongement concret avec les nouvelles bibliothèque et ludothèque, intégrées au nouveau pôle « vie culturelle et artistique » du château. Elles constitueront un véritable espace culturel et éducatif autour du livre et du jeu, accessible aux enfants et aux jeunes à chaque étape de leur parcours.



Ville jeune et d'avenir

## FOCUS ÉTUDES

### UNE ÉTUDE DIRIGÉE HARMONISÉE DU PRIMAIRE AU COLLÈGE

La Ville harmonisera le fonctionnement de l'étude dirigée dans les deux écoles élémentaires, en travaillant notamment sur les horaires, l'encadrement, les modalités d'inscription et les règles de fonctionnement. Le dispositif sera relancé à l'école élémentaire Buffon afin de garantir une offre cohérente dans les écoles de la commune.

Une attention particulière sera également portée à la continuité entre l'école élémentaire et le collège, en lien avec les équipes éducatives, afin d'accompagner les élèves dans l'évolution de leurs méthodes de travail et dans la découverte des exigences de l'enseignement secondaire.

#### INDICATEURS



Réouverture de l'étude dirigée à l'école élémentaire Buffon



Harmonisation du fonctionnement de l'étude dirigée



Nombre d'élèves inscrits



Mise en place d'un travail commun avec le collège autour de la continuité des méthodes de travail.

## FOCUS ÉCOLES

### L'ÉCOLE ET SES ABORDS PLUS SEREINS

La sécurité des enfants aux abords des écoles est une priorité. La Ville engagera avec le Bassin de Pompey une réflexion globale sur la sécurisation des entrées et sorties de classe, sans recourir systématiquement à la présence de la Police municipale.

Elle s'appuiera sur un diagnostic des situations à risque et sur des solutions adaptées à chaque école : amélioration de la signalisation, sécurisation des traversées et aménagements pour apaiser la circulation.

Plus globalement, un travail de sensibilisation des parents se poursuivra à la fois sur le volet de la sécurité routière et le respect des zones sans tabac.

Enfin, la Ville confortera, dès que cela est possible, les cheminements piétons et cyclables, la sensibilisation aux mobilités douces et les initiatives déjà prises à l'image du Pédibus, autant de leviers pour apaiser les déplacements aux abords des établissements.

Cette démarche sera construite avec les équipes éducatives, les conseils d'école, les représentants de parents et les riverains, afin d'apporter des réponses adaptées à chaque site.

#### INDICATEURS



Diagnostic de la sécurité des déplacements réalisé pour chaque école



Actions engagées en faveur des mobilités alternatives

# POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE

## DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR UNE POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE RENOUVELÉE

### UN PÔLE FAMILLES ET PETITE ENFANCE AU CHÂTEAU DE BAS

Le Château de Bas accueillera un pôle dédié aux familles et à la petite enfance, réunissant la crèche collective, la crèche familiale et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) du Bassin de Pompey. Ce tout nouvel espace permettra de moderniser les conditions d'accueil des jeunes enfants et d'augmenter la capacité de la crèche, avec un objectif de 25 places, afin de mieux répondre aux demandes des parents. Il constituera également un lieu ressource, avec des actions d'information et d'accompagnement à la parentalité.

Avec la ludothèque et les associations de retraités également situées dans cette même aile, des actions intergénérationnelles pourront être organisées afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les générations.

#### INDICATEURS



Conduite  
du  
chantier



Réalisation et  
aboutissement des  
travaux

### RENFORCER LA PLACE DE LA LUDOTHÈQUE DANS LA VIE LOCALE

Le projet d'établissement de la ludothèque permet de préciser les missions, les objectifs et les orientations de la ludothèque pour les prochaines années.

Son déploiement va renforcer le service proposé aux usagers, en faisant du jeu un outil de partage, de découverte, de socialisation et de soutien à la parentalité.

La ludothèque développera également les passerelles entre les écoles, les enseignants, les équipes périscolaires et le collège afin de donner davantage de place au jeu dans les démarches pédagogiques et les apprentissages.

Elle poursuivra son ouverture à un public plus large, avec des actions adaptées aux enfants, aux adolescents, aux adultes, aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

Les animations seront diversifiées à travers des soirées jeux, des ateliers familles, la découverte de nouveaux jeux, des événements intergénérationnels et des actions hors les murs.

Son installation dans de nouveaux locaux au sein du Château de Bas constituera également une opportunité pour renforcer son attractivité, améliorer les conditions d'accueil et lui donner une nouvelle visibilité auprès des habitants.

#### INDICATEURS



Mise en œuvre  
du nouveau projet  
d'établissement



Diversification  
des publics



Diversification des  
activités

Ville jeune et d'avenir

## POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

### INDICATEUR



Labellisation UNICEF  
« territoire d'enfance »

La Ville poursuivra son engagement auprès de l'UNICEF en s'appuyant sur les actions déjà menées et en structurant une véritable stratégie locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Un plan d'action pluriannuel, en lien avec le PEDT, sera construit autour des grands enjeux liés aux droits de l'enfant : bien-être, éducation, santé, inclusion, participation citoyenne et égalité des chances.



## LE MOULIN DES GÉNÉRATIONS, UN PÔLE DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Le Moulin des Générations accueillera un pôle dédié à l'enfance et à l'adolescence, en proximité du pôle périscolaire et extrascolaire de Jean Moulin, du collège et du parc, au cœur de la ville. Il réunira ainsi l'antenne jeunesse municipale et l'accueil du FJEP.

Ce pôle permettra de renforcer la continuité entre les différents temps de l'enfant et de l'adolescent, en favorisant les liens entre accueils de loisirs, activités périscolaires, actions jeunesse et dispositifs d'accompagnement.

Une attention particulière sera portée aux adolescents, avec un espace adapté à leurs besoins, propice aux rencontres, aux échanges, à l'expression et à l'accompagnement de leurs projets. Une programmation adaptée aux différentes tranches d'âge sera proposée autour d'activités éducatives, culturelles, sportives et numériques, mais aussi de sorties, de séjours et de projets collectifs. Les jeunes seront associés à la construction de ces projets afin de favoriser leur autonomie, leur engagement citoyen et leur implication dans la vie locale.

Ce futur pôle développera également les partenariats avec les établissements scolaires, les associations, les structures sociales et les acteurs institutionnels du territoire.

### INDICATEURS



Création du pôle  
enfance-jeunesse  
au Moulin des  
Générations



Développement  
des projets  
construits  
avec les jeunes

## DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU CONSEIL DES JEUNES : FAIRE VIVRE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le Conseil Municipal d'Enfants (CME) sera conforté comme un premier espace d'apprentissage de la citoyenneté et de participation à la vie locale. Les jeunes élus continueront à être accompagnés dans leurs projets, à donner leur avis sur les sujets qui les concernent et à découvrir le fonctionnement de la vie municipale à travers des rencontres avec les élus, des visites et des projets citoyens. Des liens plus étroits seront également développés avec les services municipaux et les acteurs locaux afin de faciliter la réalisation de leurs initiatives.

Pour assurer une continuité de l'engagement au-delà du CME, la Ville créera un Conseil des Jeunes, destiné aux collégiens et aux adolescents. Il permettra de poursuivre l'apprentissage de la citoyenneté et d'offrir aux jeunes un espace d'expression, de proposition et d'action dans la vie locale. Son fonctionnement sera adapté à l'âge des participants, avec un mode de désignation, une durée de mandat et un rythme de rencontres définis avec eux et les partenaires éducatifs.

Le Conseil des Jeunes pourra porter des projets dans des domaines qui les concernent directement, comme la solidarité, l'environnement, la culture, le sport, la prévention ou les animations locales. Il pourra également être consulté sur les projets municipaux concernant les jeunes et leurs lieux de vie. Des passerelles entre le CME et le Conseil des Jeunes permettront d'assurer la transmission entre les générations de jeunes élus et de construire un véritable parcours d'engagement citoyen, de l'enfance à l'adolescence.

### INDICATEURS



Maintien et  
accompagnement du  
Conseil Municipal  
des Enfants



Création et mise en  
place du Conseil  
des Jeunes

## FAIRE DE « JEUNESSE EN FÊTE » LE TEMPS FORT POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES

« Jeunesse en Fête » prendra une nouvelle dimension en investissant le Château de Bas pour devenir un véritable temps fort de la vie locale dédié aux enfants, aux jeunes et aux familles. La manifestation proposera une programmation

diversifiée, valorisant les initiatives menées tout au long de l'année par les structures municipales, l'accueil de loisirs, les établissements scolaires et les associations partenaires. Les jeunes seront pleinement associés à sa préparation et à son animation, notamment à travers le Conseil Municipal d'Enfants, le futur Conseil des Jeunes et l'antenne jeunesse, afin de faire de cet événement le rendez-vous fédérateur de la jeunesse.

### INDICATEURS



Organisation de  
« Jeunesse en Fête »  
au Château de Bas



Évolution de la  
programmation et du  
nombre d'animations  
proposées



Participation des  
jeunes à la préparation  
et à l'animation de  
l'événement

## ÉVALUER ET FAIRE ÉVOLUER LE DISPOSITIF « CHANTIER JEUNES »

Le dispositif « Chantier Jeunes » fera l'objet d'un bilan associant les jeunes participants afin de recueillir leurs attentes, leurs motivations et leurs propositions.

Cette démarche permettra d'identifier les évolutions possibles du dispositif et, le cas échéant, de faire évoluer son contenu et ses modalités d'organisation : diversification des missions, nouveaux formats ou projets citoyens, environnementaux, culturels ou solidaires.

### INDICATEURS



Réalisation du bilan du dispositif



Participation des jeunes à la réflexion sur son évolution



Évolution de l'offre et des formats proposés



## METTRE EN PLACE LE CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

### INDICATEUR



Installation du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) constituera un outil de prévention et d'accompagnement des familles confrontées à des difficultés éducatives et de l'exercice de la parentalité. Il permettra d'ouvrir un espace de dialogue avec les familles, de rappeler les droits et les devoirs de chacun et de rechercher, avec elles, des solutions adaptées aux situations rencontrées.

Son objectif sera de favoriser la responsabilisation et de prévenir l'aggravation des difficultés, en lien avec les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels concernés.

## VERS UN NOUVEAU MODÈLE CONTRACTUEL POUR LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE ET D'UNE PARTIE DES ACTIVITÉS ENFANCE-JEUNESSE

Au regard des enveloppes dirigées vers ces politiques publiques, la Ville mettra en place un nouveau modèle contractuel pour la gestion du périscolaire et d'une partie des activités enfance-jeunesse, afin de disposer d'un cadre clair, structuré et adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Ce nouveau cadre permettra de mieux définir le périmètre de la délégation, les missions confiées, les objectifs éducatifs et les engagements attendus, ainsi que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accueil, à la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune et à la cohérence avec les orientations du PEDT et des engagements UNICEF.

La nouvelle contractualisation devra également permettre de faire évoluer l'offre périscolaire et enfance-jeunesse, en tenant compte des besoins des différents âges et des attentes des familles. Un suivi régulier du contrat permettra enfin d'accompagner sa mise en œuvre et d'identifier, lorsque cela sera nécessaire, les adaptations à apporter aux actions proposées.



### INDICATEURS



Nouveau mode de gestion retenu



Lancement effectif d'un nouveau contrat pour le service public périscolaire et les activités enfance-jeunesse

Ville jeune et d'avenir

### INDICATEURS



Plan de renouvellement



Travaux effectués

### DES AIRES DE JEUX RENOUVELÉES ET DE NOUVEAUX ESPACES À IMAGINER

Des aires de jeux seront progressivement renouvelées et adaptées aux besoins des enfants, avec une attention portée à leur état, à leur sécurité, à leur accessibilité et à la diversité des usages proposés.

La Ville poursuivra le remplacement des équipements vieillissants et engagera une réflexion sur l'opportunité de créer de nouvelles aires de jeux, en fonction des besoins identifiés, des secteurs concernés et des possibilités d'aménagement. L'objectif est de maintenir des espaces de proximité agréables, adaptés aux différents âges et favorisant le jeu, l'activité physique et les rencontres.

# Ville dynamique et rayonnante

## VOS ÉLUS | PÔLE PÔLE VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE, ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

**Jeanne  
PHILIPPOT**

2ème Adjointe déléguée



**Odin  
VAUTRIN-DEHOVE**

Conseiller délégué



Sports,  
équipements  
et événements  
sportifs

**Martine  
BOUHET**

Conseillère déléguée



Associations  
et  
manifestations

**Jérémy  
DANDRELLE**

Conseiller délégué



Culture,  
équipements et  
événements  
culturels et  
rayonnement

**S'ENGAGER / BOUGER / RAYONNER**  
UNE AMBITION RENOUVELÉE POUR LA VIE ASSOCIATIVE,  
LE SPORT, LA CULTURE ET L'ANIMATION DE LA VILLE.

### FEUILLE DE ROUTE

La Ville entend conforter son dynamisme en soutenant la vie associative, en développant le sport pour tous et en enrichissant son offre culturelle. À travers des équipements modernisés, des événements fédérateurs et la valorisation de son patrimoine, Champigneulle poursuivra son ambition : renforcer les liens entre les habitants et faire rayonner la commune.



# VIE ASSOCIATIVE

## UNE VIE ASSOCIATIVE SOUTENUE ET VALORISÉE

*Riche et fière de son large tissu associatif, la Ville souhaite poursuivre et améliorer son plan d'action en la matière. Il s'agit de continuer à accompagner les associations, à maintenir une politique d'aides adaptée à leurs besoins, à les soutenir dans la diversification de leurs financements et à développer des événements locaux permettant de créer du lien et de mieux les faire connaître.*

### POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU GUICHET UNIQUE

Créé au début du mandat précédent, le guichet unique de la vie associative a vocation à accompagner et à soutenir les associations. Durant ce mandat, il est proposé de poursuivre son développement afin de répondre au mieux aux besoins des associations et de renforcer les liens avec la Ville.

Les « Samedis des assos » seront renforcés avec l'organisation de rencontres thématiques autour des principaux enjeux rencontrés par les associations : bénévolat, financement, communication, transition numérique... Ces temps pourront également prendre la forme d'actions de formation et de temps d'échanges entre associations, afin de favoriser le partage d'expériences et la création de synergies. Ils permettront aussi de proposer des moments conviviaux entre associations.

Le guichet unique devra également accompagner les associations dans l'acquisition de nouvelles compétences, notamment en matière de gestion administrative, de communication, d'organisation d'événements, de réglementation et de responsabilités des dirigeants.

Pour faciliter leur gestion au quotidien, la Ville mettra également à disposition des associations des outils et des documents ressources adaptés à leurs besoins.

La communication entre la collectivité et les associations sera renforcée pour consolider la relation de proximité existante et faciliter les échanges afin de mieux identifier les besoins et de favoriser la mise en place de projets communs contribuant à l'animation et à la dynamique de la commune.

Enfin, la Ville poursuivra l'envoi d'informations ciblées pour permettre aux associations de mieux anticiper les échéances importantes, notamment les demandes de subventions, les demandes de salles, les réservations de matériel ou encore les demandes d'aide logistique.

### INDICATEURS



Nombre de Samedis des assos organisés



Nombre de rencontres thématiques et de formations proposées



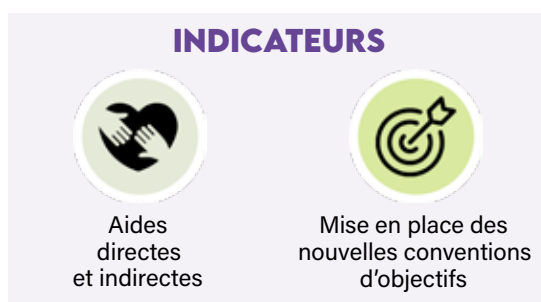
Informations ciblées sur les principales échéances associatives

# LE QUI BOUGE

## MAINTENIR UNE POLITIQUE D'AIDES DIRECTES ET INDIRECTES DE QUALITÉ ET RÉPONDANT AUX BESOINS

La Ville apporte aujourd'hui un soutien concret et diversifié aux associations, à travers une politique d'aides directes et indirectes qui répond à leurs besoins. Ce soutien repose notamment sur les subventions, mais aussi sur la mise à disposition gratuite de locaux, dont les charges sont prises en charge par la collectivité. Ces locaux peuvent être dédiés à une association ou, de plus en plus, être partagés entre plusieurs associations. La Ville apporte également un soutien logistique aux événements associatifs en mettant gratuitement à disposition des agents municipaux pour accompagner leur organisation. Ces différentes formes de soutien représentent un engagement conséquent aux côtés des associations que la Ville entend maintenir.

Avec les associations les plus importantes, les conventions d'objectifs seront également retravaillées conjointement, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants. Elles permettront de définir des objectifs clairs et partagés, adaptés aux besoins du territoire, tout en favorisant un suivi régulier et une amélioration continue des actions menées.



## ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LA DIVERSIFICATION DE LEUR FINANCEMENT ET DANS LEUR POLITIQUE DE MÉCÉNAT

La Ville accompagnera les associations qui le souhaitent dans la diversification de leurs sources de financement, afin de leur permettre de développer leurs projets et de disposer de ressources complémentaires.

### INDICATEUR



Mise en place d'actions d'information ou d'accompagnement

Une attention particulière sera portée au mécénat et au sponsoring, en facilitant la connaissance des dispositifs existants, en partageant les bonnes pratiques et en favorisant les liens avec les acteurs économiques locaux.

L'objectif est de donner aux associations les moyens d'explorer de nouvelles possibilités de financement, en complément des aides publiques.

## DÉVELOPPER L'ÉVÉNEMENTIEL LOCAL EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS POUR PERMETTRE DE CRÉER DU LIEN ET DE LES FAIRE CONNAÎTRE.

### INDICATEUR



Organisation du grand jeu inter-associatif des 20 ans du Complexe Sportif

Les événements locaux sont un moyen de réunir les associations, de créer du lien entre les différentes structures et de mieux faire connaître la diversité des activités proposées sur la commune. A ce titre, la «fête des associations» organisée chaque année constitue un rendez-vous important de la vie associative locale.

D'autres temps forts viendront la compléter pour favoriser les échanges entre les adhérents et créer de nouvelles occasions de rencontre dans un cadre convivial.

Ainsi, à l'occasion des 20 ans du Complexe Sportif de Bellefontaine en 2027, un grand jeu inter-associatif sera proposé afin de réunir les associations autour de défis, d'épreuves et d'activités sportives ou ludiques, en s'appuyant sur l'histoire du Complexe Sportif. L'objectif sera de favoriser les rencontres entre les adhérents des différentes structures et de faire de cet anniversaire un moment convivial et fédérateur.

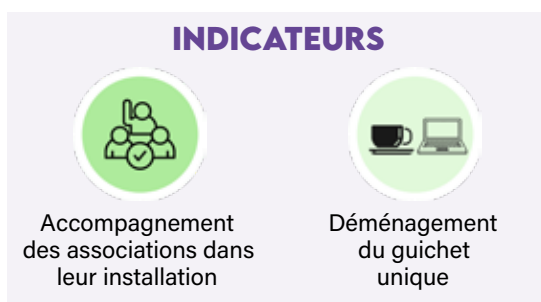
## AU CHÂTEAU DE BAS, DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES ASSOCIATIONS



Le Château de Bas accueillera de nouveaux locaux dédiés à la vie associative, avec des espaces réservés notamment aux associations de retraités, à la batterie-fanfare et à la bibliothèque pour tous ainsi que de nouveaux espaces partagés.

Cette nouvelle organisation nécessitera un accompagnement attentif des associations concernées. Afin de permettre aux associations de s'installer dans de bonnes conditions et de prendre pleinement possession des nouveaux espaces, la Ville préparera avec elles leur arrivée dans les nouveaux locaux et les accompagnera dans les différentes étapes de leur déménagement.

Le guichet unique de la vie associative sera également installé au Château de Bas afin de permettre davantage de proximité avec les acteurs associatifs et de renforcer sa visibilité.



Ville dynamique et rayonnante

# CHAMPIGNEULLES

## VILLE SPORTIVE

*Labellisée « Ville active et sportive », Champigneulles bénéficie d'un niveau d'équipements sportifs de premier plan et mène une politique sportive qui vise à répondre aux besoins des habitants, des associations et des scolaires.*

*Face à l'évolution des pratiques, à la diversification des attentes et au vieillissement de certains équipements, la commune souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape dans sa politique sportive : mieux connaître son patrimoine, anticiper ses évolutions et développer une offre sportive adaptée à tous les publics.*

### DONNER UN CAP A NOS EQUIPEMENTS SPORTIFS

#### 1 Un point de départ : le schéma directeur des équipements sportifs

L'offre sportive de Champigneulles repose sur un patrimoine important et diversifié. Dans un contexte où les pratiques sportives évoluent, où les attentes des habitants et des associations se diversifient et où certains équipements vieillissent, la collectivité doit aujourd'hui disposer d'une vision globale et prospective de son patrimoine sportif.

Cette démarche doit également tenir compte des enjeux de performance énergétique, de confort des usagers, de sécurité, d'accessibilité, de fonctionnement et d'entretien des équipements.

Afin de se projeter, de mesurer l'ensemble des besoins et d'éclairer les futurs arbitrages, une étude globale des équipements sportifs permettra de construire un schéma directeur pour les années à venir.

Cette démarche constituera le socle d'un futur plan pluriannuel d'investissement consacré aux équipements sportifs et permettra d'inscrire les interventions de la Ville dans une vision cohérente et progressive.

Le schéma directeur des équipements sportifs donnera ainsi un cadre aux évolutions envisagées sur les principaux sites sportifs de la commune : la Coulée verte de Bellefontaine, le Complexe Sportif de Bellefontaine, le Complexe des tennis et le stade du Malnoy.

#### INDICATEURS



Réalisation de l'étude globale des équipements sportifs



Présentation du schéma directeur



Réalisation effective de tout ou partie des travaux



## 2 Les perspectives d'évolution des équipements

Dans le prolongement de la dynamique « Champigneulles, Terre de Jeux », le développement de nouvelles pratiques doit accompagner la modernisation des équipements existants et permettre de répondre aux évolutions des usages sportifs.

La traduction concrète de ces différentes perspectives d'évolution sera conditionnée d'une part aux éléments d'étude du schéma directeur sportif (le cas échéant) et d'autre part aux capacités financière de la collectivité, actualisées à chaque budget et tenant compte de l'avancée du plan pluriannuel d'investissement d'ores et déjà enclenché.

### ✓ À Bellefontaine, créer un nouvel espace sportif en libre accès

La Ville souhaite développer les pratiques sportives en accès libre avec la création d'un espace de Pumptrack.

Composé de bosses et de virages relevés, cet équipement permettra notamment la pratique du vélo, du BMX et de la trottinette.

Son implantation à proximité du Skate parc actuel permettrait de créer un espace cohérent dédié aux loisirs sportifs et aux familles au cœur de la coulée verte de Bellefontaine.



#### INDICATEURS



Eléments d'étude,  
avant arbitrage  
définitif



Réalisation  
effective de  
l'équipement

## **Le Malnoy : améliorer les conditions de pratique**

Le stade du Malnoy constitue un équipement sportif structurant pour la commune et nécessite une réflexion globale sur son évolution.



L'objectif est d'améliorer les conditions de pratique et de mieux répondre aux besoins des clubs et des scolaires, en intervenant sur la piste d'athlétisme et les différents terrains de football.

### **Des terrains de football à faire évoluer et une offre à diversifier**

Le terrain en herbe devra être étudié au regard de sa planéité, de la qualité de sa surface de jeu et de son système d'arrosage, avec une réflexion sur le maintien d'une pelouse naturelle ou l'évolution vers un autre revêtement.

Le terrain à 8 devra permettre de mieux répartir les entraînements et les usages afin de limiter la surfréquentation du grand terrain synthétique, avec une réflexion sur le revêtement le plus adapté.

Enfin, le terrain à 11 devra faire l'objet d'une anticipation concernant le renouvellement de son revêtement et les éventuels problèmes de planéité.

Dans cette perspective, un nouveau terrain de Foot à 5 viendra renforcer les possibilités offertes aux pratiquants en proposant un équipement spécifiquement adapté au football à effectif réduit.

Il pourra répondre aux besoins des jeunes, des associations et plus largement des habitants, tout en favorisant une pratique plus souple et accessible du football

### **Un site plus sûr, plus fonctionnel et mieux organisé**

Une analyse des tribunes permettra de définir les interventions nécessaires au regard des signes d'affaissement constatés.

Les espaces de stockage, les circulations, les accès et le stationnement devront également être repensés afin d'améliorer le fonctionnement général du site et de sécuriser les déplacements.

Le développement des mobilités douces pourra être pris en compte avec l'aménagement d'espaces pour les vélos et les trottinettes.

L'ensemble de ces interventions devra être appréhendé dans le cadre d'un projet global permettant de définir les priorités et les niveaux d'intervention nécessaires pour l'avenir du stade.

### **Une piste d'athlétisme adaptée aux usages**

La rénovation de la piste devra notamment permettre de définir le nombre de couloirs adapté aux usages et de réfléchir au devenir de l'espace de lancer.

#### **INDICATEURS**



Eléments d'étude, avant arbitrage définitif



Rénovation effective de la piste d'athlétisme



Réalisation effective de travaux sur les terrains de football



Tribunes sécurisées



Amélioration du parking et des accès

## ✓ Le Complexe des tennis : préserver l'existant et accompagner les nouvelles pratiques

Les terrains de tennis couverts feront l'objet, eux aussi, d'un état des lieux général permettant d'identifier les travaux nécessaires à la pérennisation de l'équipement.



Une attention particulière sera portée aux conditions de pratique, notamment à travers la reprise des peintures et du marquage au sol des terrains.

La rénovation des vestiaires et des douches devra également être étudiée afin d'améliorer le confort des utilisateurs et des clubs et de maintenir un niveau de qualité adapté à la fréquentation de l'équipement.

L'évolution des pratiques concerne également le tennis, avec l'étude de la création d'un terrain de padel. Ce projet devra être réfléchi avec le club afin d'apprécier les besoins et de définir son implantation ainsi que les aménagements nécessaires en matière d'accès, d'éclairage et d'espaces annexes. L'impact en termes de nuisances, sonores notamment, devra enfin être intégré dans l'analyse avant arbitrage définitif.

### INDICATEURS



Eléments d'étude, avant arbitrage définitif



Réalisation effective de travaux de rénovation



Création d'un terrain de padel

## ✓ Le Complexe Sportif de Bellefontaine : rénover pour mieux accueillir

La rénovation de la façade du Complexe Sportif constitue une intervention nécessaire au regard de l'état très dégradé du bardage bois extérieur, qui nuit aujourd'hui fortement à l'aspect général du bâtiment.

Il conviendra d'étudier son remplacement afin de retrouver une façade plus qualitative, durable et cohérente avec l'image du site.

L'amélioration du confort thermique constitue également un enjeu important. Une attention particulière sera notamment portée au Dojo.



Une réflexion sera menée sur les solutions permettant d'améliorer le confort thermique et de limiter les consommations énergétiques, en fonction des besoins et des possibilités d'intervention.

### INDICATEURS



Eléments d'étude, avant arbitrage définitif



Rénovation effective du bardage



Amélioration du confort thermique du Complexe Sportif

### 1 Favoriser le sport au quotidien, au plus près des habitants

La politique sportive de la Ville ne repose pas uniquement sur ses grands équipements. Elle doit également permettre à chacun de pratiquer une activité physique librement, dans les espaces de plein air et au plus près de son lieu de vie.

#### ✓ Faire des espaces de plein air de véritables terrains de sport

Le parcours de santé constitue un équipement de proximité qui peut être davantage valorisé auprès des habitants.

Dans ce sens, une meilleure signalétique et un fléchage adapté permettront d'en faciliter l'identification et l'utilisation. Des animations ponctuelles, notamment au départ du Château, pourront également être proposées avec une association sportive ou l'animateur municipal. La réalisation de contenus présentant les différents agrès et leur utilisation pourra enfin contribuer à mieux faire connaître cet équipement.

La Ville souhaite également développer des circuits de marche permettant de profiter du patrimoine naturel et local tout en favorisant une activité physique accessible au plus grand nombre. L'identification, le balisage et la communication autour de ces différents itinéraires permettront de mieux les faire connaître et d'encourager leur fréquentation par les habitants et les visiteurs.

#### INDICATEURS



Signalétique  
du parcours  
de santé  
installée



Nombre  
de circuits  
de marche  
identifiés  
et balisés

#### ✓ Faire vivre durablement le label « Ville Active et Sportive »

La commune entend poursuivre son engagement dans la démarche de labellisation « Ville Active et Sportive », qui permet de valoriser les actions engagées en faveur du développement sportif, de l'accès aux pratiques et de la qualité des équipements communaux.

Cette démarche devra continuer à s'appuyer sur l'accompagnement des associations et sur le soutien aux initiatives favorisant la pratique sportive pour tous. L'objectif sera également de poursuivre la structuration de la politique sportive afin de renforcer la reconnaissance du dynamisme de la commune.

#### INDICATEURS



Label renouvelé

Le développement de nouveaux projets, l'évolution des équipements et la diversification de l'offre sportive devront permettre de répondre aux critères du label et de conforter toujours plus le rayonnement sportif de la ville.





## 2 Faire du sport scolaire un marqueur de la vie communale

La mise à disposition des équipements sportifs municipaux doit également permettre de renforcer les liens entre la Ville et les établissements scolaires et entre les établissements entre eux.

L'organisation d'olympiades inter-écoles pourrait ainsi constituer un temps fort autour de la découverte de différentes pratiques sportives dans un cadre ludique, fédérateur et accessible à tous les élèves. Cet événement permettra de réunir les écoles autour des valeurs du sport, du respect et de la coopération, tout en favorisant la participation du plus grand nombre.

Il contribuera également à renforcer les liens entre les établissements scolaires, les associations sportives et les équipements municipaux, en faisant de ces derniers des lieux de pratique, de découverte et de rencontre.

### INDICATEURS



Olympiade inter-écoles organisée



Nombre d'élèves participants

# ÉVÉNEMENTS ET VIE CULTURELLE

## MISER SUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET LA VIE CULTURELLE POUR ANIMER LA VILLE

### DES GRANDS TEMPS FORTS POUR FAIRE VIVRE LA VILLE

« Champigneulles, ville qui bouge » est devenue une véritable marque de fabrique de l'action municipale. Cette dynamique, construite durant le précédent mandat, participe pleinement à l'animation de la commune et à son attractivité.

#### 1 La saison d'animations hivernales « Champ'hivernal » : quand l'esprit des fêtes anime la ville

« Champ'hivernal » s'est installé comme le rendez-vous identifié de la fin d'année. Sa programmation sera maintenue du 1er au 23 décembre et continuera à évoluer pour proposer de nouveaux rendez-vous et conforter l'attractivité de l'événement.

Cette dynamique sera prolongée dans toute la ville avec une attention particulière portée aux décorations des principales entrées de ville et des axes les plus passants afin d'étendre l'ambiance de Noël au-delà du seul site des festivités.

L'organisation du site sera, quant à elle, adaptée aux grands projets et aux travaux à venir, notamment concernant le Château de bas. Les festivités pourront ainsi trouver une nouvelle implantation, tout en conservant ce qui fait leur identité : un événement accessible et convivial qui permet découverte, éveil, partage et échanges.

#### INDICATEURS



Une ambiance  
de Noël davantage  
présente en ville



Réalisation  
effective  
de la saison



## 2 La saison d'animations estivales « Champi'stival » : un été de grands rendez-vous

« Champi'stival » pourra évoluer vers un nouveau format, davantage fondé sur un bouquet de grands rendez-vous répartis au fil de l'été, plutôt que sur une période fixe.

Concerts, esprit guinguette, bar éphémère, marche gourmande, balades contées, marchés nocturnes ou encore animations autour de la halte fluviale pourront ainsi composer une programmation estivale renouvelée et variée afin de toucher un public familial et intergénérationnel.

Des spectacles ou animations pourront aussi être proposés ponctuellement au sein de la Résidence Autonomie, pour faciliter l'accès à la culture et créer des temps de partage avec les résidents.

Le concert de clôture conservera une place importante dans cette programmation et poursuivra son développement pour s'affirmer comme un rendez-vous culturel incontournable de l'été.

Enfin, les associations, les commerçants et les acteurs locaux seront pleinement associés à cette dynamique estivale. Leur participation permet de valoriser les initiatives présentes sur la commune et de contribuer à faire de ces rendez-vous des moments conviviaux, attractifs et ouverts à tous.



### INDICATEURS



Une programmation diversifiée



Réalisation effective de la saison

## 3 La déclinaison de la programmation des animations dans tous les quartiers

La programmation de l'animation de la Ville devra s'étendre davantage à l'ensemble des quartiers, afin que chaque habitant puisse profiter de temps d'animation à proximité de son lieu de vie. Des rendez-vous ponctuels pourront être proposés dans différents espaces de la commune, en s'adaptant aux caractéristiques de chaque quartier : animations familiales, spectacles, activités sportives ou culturelles, moments conviviaux...

Cette présence dans les différents quartiers permettra de faire vivre les espaces publics, de multiplier les occasions de rencontre et de donner à chacun une place dans la dynamique d'animation de la ville.

### INDICATEUR



Nombre de rendez-vous organisés dans les différents quartiers



#### 4 La recherche de nouveaux partenariats artistiques, l'accueil d'événements « hors les murs » d'établissements culturels et le développement de résidences d'artistes

La Ville ouvrira davantage ses équipements et ses espaces à de nouvelles propositions artistiques, en s'appuyant sur des partenariats avec des artistes et des acteurs culturels. Des établissements culturels pourraient ainsi être accueillis ponctuellement « hors les murs », afin de proposer des spectacles, expositions ou autres rendez-vous au plus près des habitants.

Le développement des résidences d'artistes permettra également de soutenir la création et de favoriser l'émergence de projets ancrés dans la commune, en lien avec son territoire, ses habitants et ses acteurs locaux.

##### INDICATEUR



Développement des projets et rendez-vous artistiques et culturels dans la commune.

#### 5 La poursuite de la promotion de notre patrimoine, notamment brassicole

La Ville poursuivra la mise en valeur de son patrimoine, et notamment de son patrimoine brassicole, qui constitue un élément important de l'identité locale.

Cette ambition pourra notamment s'appuyer sur la « Bière dans tous ses états », qui pourra être enrichie au fil des éditions par de nouvelles animations et des propositions inédites. Cette manifestation locale, lancée au précédent mandat, continuera ainsi à mettre à l'honneur son savoir-faire et à proposer aux habitants un rendez-vous festif autour de la découverte des bières et du patrimoine brassicole local.

Au-delà de cet événement, une collaboration durable avec la brasserie pourra être développée autour d'animations, de temps de découverte et d'actions permettant de mieux faire connaître l'histoire et le patrimoine brassicole local. L'année des 130 ans de la brasserie constituera à ce titre une occasion particulière de mettre en lumière son histoire, son savoir-faire et sa place dans le patrimoine de la commune, à travers des initiatives dédiées.

##### INDICATEURS



Organisation de nouvelles éditions de la « Bière dans tous ses états »



Développement des partenariats avec la brasserie pour valoriser le patrimoine brassicole



## LA CULTURE A PORTÉE TOUS

### 1 Des rendez-vous culturels pour tous

La Ville est pleinement engagée pour rendre la culture accessible au plus grand nombre.

Cette ambition s'appuie notamment sur une saison culturelle qui propose déjà une dizaine de rendez-vous variés et gratuits chaque année. Cette offre sera poursuivie et enrichie, tout en veillant à ce que chacun puisse profiter des spectacles dans de bonnes conditions.

La gratuité des spectacles sera maintenue afin de garantir un accès à la culture pour tous les habitants. La billetterie en ligne facilitera également l'accès aux différents rendez-vous et leur réservation.

Une attention particulière sera portée à l'accueil de tous les publics. Des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite seront prévus et l'accessibilité des lieux de spectacle sera prise en compte. En fonction des études sur le patrimoine bâti, les conditions d'accueil pourront également évoluer pour améliorer le confort des spectateurs, notamment grâce à des équipements adaptés comme des plafonniers, la climatisation ou des espaces fraîcheur.

La programmation pourra par ailleurs s'enrichir de nouveaux rendez-vous, parmi lesquels un concert annuel des professeurs de l'École de musique. Elle pourra aussi s'appuyer sur de nouvelles collaborations avec les acteurs culturels du territoire, comme l'Autre Canal, le Théâtre Gérard Philippe et d'autres institutions et structures culturelles. Ces partenariats permettront de développer des projets communs, d'accueillir de nouvelles compagnies et de proposer des actions de médiation destinées à tous les publics.

Enfin, la collectivité pourra également prendre davantage part aux réseaux culturels locaux, afin de favoriser les échanges, la mutualisation des moyens et l'accès à une offre culturelle de qualité.



Ville dynamique et majoritairement

#### INDICATEURS



Organisation effective de la saison culturelle



Amélioration des conditions d'accueil pour les personnes à mobilité réduite



Développement des partenariats et des collaborations avec les acteurs culturels du territoire

## 2 Le Château de bas, lieu totem pour la vie culturelle et artistique locale

Le Château de bas accueillera un nouveau pôle dédié à la vie culturelle et artistique, dans des locaux entièrement neufs, modernes et adaptés aux pratiques culturelles.

Il réunira les écoles municipales de musique et de théâtre ainsi que la bibliothèque pour tous, avec des espaces pensés pour offrir de bonnes conditions d'accueil, d'apprentissage et de pratique.

### INDICATEURS



Création effective du pôle vie culturelle et artistique au Château de bas



Projets d'établissements des écoles municipales de musique et de théâtre

Ce nouvel environnement offrira des services et des espaces renouvelés, dans un cadre plus agréable et mieux adapté aux usages d'aujourd'hui. Il favorisera ainsi le travail collaboratif et les synergies entre disciplines, en cohérence avec les projets d'établissements (musique / théâtre) qu'il conviendra de décliner en s'appuyant sur les forces des nouveaux espaces, pour conforter voire développer nos équipements culturels.



## DEPLOYER L'ART URBAIN DANS L'ESPACE PUBLIC

L'art urbain fera davantage son entrée dans l'espace public. L'objectif est d'identifier certains secteurs et supports du centre-ville susceptibles d'accueillir des fresques artistiques, afin d'apporter une nouvelle dimension à des espaces aujourd'hui peu valorisés, en cohérence avec le grand projet « Années 2030 : cap nouveau centre ! ».

Plusieurs sites pourront être retenus, comme le secteur du vieux village - parking arrière de l'Hôtel de Ville, certaines grandes façades, certains ponts ou encore les écoles. La possibilité de réaliser une fresque à l'entrée du vallon de Bellefontaine, sous le pont de l'autoroute, sera également étudiée avec les services de l'État et de la Région. Ce projet permettrait de transformer un espace aujourd'hui peu attrayant en un véritable repère visuel à l'entrée du vallon.

Ces réalisations pourront faire appel à des artistes professionnels, à des artistes en formation et, lorsque cela sera possible, associer les habitants et les jeunes à leur définition. Cette démarche permettra de transformer certains espaces, d'embellir le cadre de vie et de contribuer à l'identité et à l'image de la commune.

*Ville dynamique et rayonnante*

### INDICATEURS



Déploiement effectif  
de réalisations



Partenariats  
déployés

# Ville sûre, pratique et efficace

VOS  
**ÉLUS**

**PÔLE**  
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,  
SERVICES À LA POPULATION ET RELATIONS  
AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

**Laurent  
THIRIET**

3ème Adjoint délégué



**Vanessa  
MIRANDA-MARNE**

Conseillère déléguée



Affaires  
générales,  
qualité du  
service public

**Bruno  
CLAUDE**

Conseiller délégué



Numérique,  
relations avec les acteurs  
économiques

**PROTÉGER / SIMPLIFIER / ACCOMPAGNER**  
UNE AMBITION AFFIRMÉE POUR UNE VILLE SÛRE, ACCESSIBLE ET EFFICACE,  
AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS.

## FEUILLE DE ROUTE

La Ville entend poursuivre une gestion responsable de ses finances tout en renforçant la qualité des services rendus aux habitants.

Modernisation de l'administration, simplification des démarches, soutien au commerce local et sécurité du quotidien guideront cette ambition.

L'objectif : construire une ville plus sûre, plus accessible et plus efficace, au plus près des besoins de chacun.



# FOCUS FINANCES

## PILOTER NOS FINANCES AVEC RESPONSABILITÉ ET ANTICIPATION

*Dans un contexte où les collectivités doivent composer avec des ressources contraintes et des besoins qui évoluent, la maîtrise de finances saines constitue une condition essentielle de notre capacité à agir pour aujourd'hui et demain.*

*Cela suppose une action dirigée à la fois sur les dépenses, les recettes et les capacités d'investissement, en recherchant en permanence le meilleur équilibre entre maîtrise des coûts, qualité du service public et réalisation des projets. La veille, la projection pluriannuelle et la saisie d'opportunités de financement sont également nécessaires pour adapter nos choix le cas échéant et préserver des marges de manœuvre pour les années à venir.*

*Cette ambition repose enfin sur une exigence de clarté et de responsabilité vis-à-vis des habitants et acteurs locaux : les choix budgétaires doivent être compréhensibles, leurs effets mesurables et l'utilisation raisonnée de l'argent public pleinement assumée.*

### CONSOLIDER UNE GESTION BUDGÉTAIRE EXIGEANTE ET PERFORMANTE

#### INDICATEURS



Niveau d'épargne brute



Niveau de l'encours de la dette



Niveau du ratio de solvabilité



Guide des coûts des principaux services et équipements municipaux

Un cadrage budgétaire strict sera maintenu afin de garantir l'équilibre de nos comptes, la maîtrise de l'endettement et la préservation de nos capacités d'investissement.

Dans le prolongement de cette exigence, le déploiement du contrôle de gestion sera confirmé. Il s'agira d'approfondir l'analyse fine de nos dépenses, en identifiant les marges d'amélioration restant à travailler plus finement.

Le rapport coût / service rendu sera davantage étudié et mobilisé, en allant au-delà de la seule analyse financière et en intégrant des indicateurs d'impact : utilité, fréquentation, satisfaction des usagers, efficacité.

# BUDGET

# COMMERÇANTS

## MIEUX PILOTER GRÂCE À LA DONNÉE ET À DES OUTILS MODERNISÉS

### INDICATEUR



Mise en place de tableaux de bord partagés entre élus et services.

Des reportings plus réguliers, lisibles et opérationnels seront déployés pour permettre aux élus et aux services de disposer d'indicateurs fiables sur les principaux postes : énergie, masse salariale, fonctionnement des équipements, etc.

Dans cette même logique, des tableaux de bord harmonisés seront partagés entre élus et services, afin de disposer d'une vision commune des principaux indicateurs.

L'ensemble de ces informations sera mobilisé comme outil d'aide à la décision afin de poursuivre, ajuster, renforcer ou réorienter les actions engagées.

## INSCRIRE LA STRATÉGIE DANS LE TEMPS LONG

### INDICATEUR



PPI et PPF structurés et actualisés régulièrement

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et du fonctionnement (PPF) se poursuivra voire se renforcera afin d'assurer un pilotage cohérent des priorités du mandat en lien avec les capacités financières de la Ville.

Cette programmation permettra de garantir la soutenabilité des choix par une approche prudente et prospective, en inscrivant les décisions dans le temps long.



## MOBILISER TOUS LES LEVIERS DE FINANCEMENT

Dans un contexte où les financements publics sont de plus en plus contraints et où les collectivités disposent de moins de visibilité sur les dispositifs de soutien, la collectivité sera particulièrement attentive à toutes les opportunités permettant de financer ses projets.

La recherche de financements extérieurs sera poursuivie auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe, de la CAF, de l'Agence de l'Eau... pour soutenir nos projets d'investissement ou de fonctionnement.

Toutes les opportunités de financement seront travaillées, en particulier pour des projets patrimoniaux majeurs, en étudiant notamment les partenariats public-privé.

### INDICATEURS



Montant total des financements extérieurs obtenus



Taux de financement extérieur des projets d'investissement

## OPTIMISER ET DYNAMISER LES RECETTES

L'actualisation régulière des tarifs municipaux sera confirmée, notamment en tenant compte de l'inflation, tout en veillant à préserver l'accès des services publics à tous.

Ce travail s'appuiera sur des benchmarks réguliers avec des collectivités comparables afin de garantir la justesse de nos tarifs et leur adéquation à l'offre proposée.

Enfin, une attention sera portée sur de nouveaux leviers de recettes, lorsque cela est possible.

### INDICATEURS



Maintien de tarifs cohérents avec le niveau de service proposé



Préservation de l'accessibilité des services publics



Diversification des sources de recettes de la Ville

## ASSUMER DES CHOIX ET SÉCURISER L'ÉQUILIBRE FINANCIER

### INDICATEUR



Arbitrages effectifs présentés dans les rapports d'orientation budgétaire

En fonction du contexte économique et financier, l'adaptation voire le décalage de certains projets seront assumés, dans le cadre d'arbitrages budgétaires clairs et responsables. Les investissements seront ainsi priorisés en fonction de leur degré d'utilité en termes de service à la population, de développement du territoire et de leur soutenabilité financière.

## RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA PÉDAGOGIE FINANCIÈRE

La Ville entend développer une culture de la transparence budgétaire, en rendant le budget municipal plus lisible et compréhensible pour les habitants, en expliquant concrètement les marges de manœuvre de la Ville, ses contraintes et ses choix.

Dans ce sens, des temps d'échanges et de pédagogie réunissant les élus, les acteurs associatifs et éducatifs, plus largement les acteurs locaux, seront organisés.

En lien avec le guide des coûts, une communication plus régulière sur le coût réel des politiques publiques et des services rendus sera réalisée sur divers supports accessibles à tous (Mag, vidéos, site internet, etc.).

L'exercice du budget participatif sera reconduit pour permettre aux habitants de mieux comprendre les finances de la collectivité : construction du budget, arbitrages, contraintes financières et choix d'investissement. Une démarche concrète pour rendre plus lisibles les décisions budgétaires et sensibiliser les citoyens à la gestion des ressources publiques.

### INDICATEURS



Communication financière transparente et facile d'accès sur divers supports



Tenue de temps d'échanges



Mise en œuvre du budget participatif

# SOUTENIR LA DYNAMIQUE COMMERÇANTE

## ET FAIRE VIVRE LE CŒUR COMMERÇANT

*Champigneulle possède un cœur commerçant qu'il convient de préserver et de soutenir dans un contexte devenu de plus en plus difficile pour le commerce de proximité.*

*En lien avec le Bassin de Pompey, la Ville souhaite maintenir un dialogue régulier avec les commerçants afin de mieux prendre en compte leurs besoins, de les accompagner dans leurs initiatives et de conforter leur activité en centre-ville.*

### MAINTENIR LE LIEN AVEC LES COMMERÇANTS

Le lien entre la Ville et les commerçants sera maintenu à travers des temps de rencontre et d'échange permettant de faire le point sur leurs attentes et les difficultés rencontrées. Cette relation se traduit également par des actions concrètes de soutien au commerce local, notamment à travers les bons d'achat destinés aux seniors à l'occasion des fêtes ou encore, lorsque cela est possible, par le recours à la commande publique auprès des commerces et entreprises locales.

Enfin, l'afterwork de rentrée sera poursuivi et renforcé comme un temps fort de la vie commerçante.

#### INDICATEURS



Actions de soutien



Afterwork annuel

### RELANCER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DES COMMERÇANTS

En lien avec le Bassin de Pompey, la Ville souhaite relancer le travail engagé pour favoriser la création d'une association des commerçants. Une telle structure permettrait de renforcer les échanges entre les commerçants, de faire émerger des projets communs et de disposer d'un interlocuteur collectif pour accompagner les démarches de dynamisation du centre-ville.

### RÉENCHANTER L'AXE COMMERÇANT

La collectivité souhaite engager une démarche de « réenchantement de l'axe commerçant » afin de renforcer son attractivité et son identité.

Cette réflexion s'inscrira dans le projet global « Années 2030 : cap nouveau centre ! » et pourra porter sur l'ambiance, l'animation et la mise en valeur de cet espace central de la commune.

#### INDICATEUR



Création  
de  
l'association

#### INDICATEUR



Avancée de la  
démarche et actions  
réalisées

## DÉVELOPPER LES ANIMATIONS ET LES SERVICES

En lien avec les commerçants, la Ville souhaite également étudier de nouveaux dispositifs innovants visant à faciliter les achats de proximité et à renforcer l'attractivité du centre-ville.

Cette réflexion pourra notamment porter sur l'organisation de temps forts commerciaux, ainsi que le développement de services de proximité tels que des casiers connectés en libre-service, accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, permettant de faciliter le retrait des achats auprès des commerces locaux.

Cette démarche devra s'appuyer sur une éventuelle association des commerçants.

### INDICATEURS



Organisation  
d'animations  
commerciales



Actions  
ou services déployés



*Ville sûre, pratique et efficace*

# UNE ADMINISTRATION

## MODERNE, ACCESSIBLE ET EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTS

*Dans un contexte où les attentes des habitants évoluent, où les usages se transforment et où les contraintes financières s'accroissent, la Ville doit poursuivre la modernisation de son administration et faire évoluer ses outils et pratiques pour garantir un service public accessible, réactif, efficace et proche des habitants.*

### UNE VILLE NUMÉRIQUE ET CONNECTÉE

Le numérique transforme profondément notre manière de travailler, d'accéder aux services publics et d'effectuer nos démarches au quotidien. La Ville doit accompagner cette évolution pour simplifier les relations avec l'administration, faciliter l'accès aux droits et améliorer son fonctionnement interne.

La transformation numérique de la Ville doit toutefois s'accompagner d'une attention particulière à l'accessibilité et à l'accompagnement humain, afin que chacun puisse bénéficier des services numériques sans créer de nouvelles formes d'exclusion.

#### 1 Moderniser et sécuriser les outils numériques municipaux

Le renouvellement progressif du parc informatique se poursuivra afin de disposer d'équipements plus performants, adaptés aux nouveaux usages professionnels et permettant aux agents de travailler dans de bonnes conditions, y compris lorsqu'ils sont amenés à exercer leurs missions en dehors de leur poste de travail habituel.

Le recours à des outils collaboratifs, tels que la visioconférence ou les serveurs partagés, sera renforcé au bénéfice des agents et des élus, avec les formations et l'accompagnement nécessaires à leur bonne appropriation.

Enfin, la cybersécurité de la collectivité sera renforcée à travers un audit, une cartographie des risques, l'élaboration d'un document de politique de sécurité, ainsi qu'une charte éthique à destination des agents et des élus.

Des actions régulières de sensibilisation des agents seront également mises en place, ainsi qu'un plan de reprise permettant de garantir la continuité de l'activité en cas d'incident.

#### INDICATEURS



Taux de renouvellement du parc informatique (%)



Part des agents pouvant travailler à distance (%)



Mise en place d'une cartographie des risques

#### INDICATEUR



Mise en œuvre de X-COURRIER et X-PARAPH

#### 2 Développer l'e-administration

La dématérialisation des processus internes sera développée afin de simplifier et de moderniser le fonctionnement de l'administration, notamment pour la gestion des locations de salles, le traitement et la circulation des courriers, la gestion des parapheurs ou encore la dématérialisation des processus de paie.

### 3 Expérimenter les outils d'innovation administrative

La Ville expérimentera, de manière raisonnée et encadrée, les outils d'intelligence artificielle susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'administration et de faciliter le travail des agents. Leur utilisation sera accompagnée d'un cadre clair, de formations adaptées et d'une charte précisant les bonnes pratiques, les usages autorisés et les précautions à respecter. L'objectif sera de gagner en efficacité, en permettant aux agents de consacrer davantage de temps aux missions nécessitant leur expertise et à l'accompagnement des usagers.

#### INDICATEURS



Validation de la charte en Conseil Municipal



Formations efficaces des agents



### 4 Renforcer l'accès au numérique sur le territoire

L'opportunité de développer des espaces de Wi-Fi public afin de faciliter l'accès aux services numériques sur le territoire sera étudiée.

L'information numérique municipale évoluera, en modernisant et actualisant toujours plus le site internet de la Ville. Selon les possibilités et les contraintes identifiées, seront également étudiés l'évolution ou le développement de panneaux d'affichage numérique, ainsi que la mise en place d'outils tels qu'un chatbot ou une FAQ pour faciliter l'accès aux informations recherchées.

Enfin, la collectivité veillera au bon déploiement de la fibre sur la commune, en assurant un suivi régulier de son avancement, en identifiant les éventuels points de blocage et en informant régulièrement les habitants sur l'évolution de la situation.

#### INDICATEURS



Étude d'opportunité réalisée pour le développement du Wi-Fi public



Évolution des supports d'information numérique municipale



Étude de faisabilité concernant les panneaux d'affichage numérique



Taux de couverture de la fibre

# RELATION USAGER

## UNE RELATION USAGER PLUS SIMPLE ET PLUS QUALITATIVE

*Les habitants attendent aujourd'hui des démarches plus simples, des réponses plus rapides et une administration accessible, lisible et attentive à leurs besoins. Dans ce sens, la qualité de la relation avec les usagers devient un marqueur fort de l'action municipale.*

*Le projet de mandat vise ainsi à améliorer concrètement l'expérience des habitants dans leurs relations avec la Ville, en renforçant la qualité de l'accueil, la simplicité des démarches, le suivi des demandes et l'écoute des usagers.*

### STRUCTURER UNE VÉRITABLE DÉMARCHE QUALITÉ

La collectivité s'engagera dans une démarche qualité concernant la relation usager, fondée sur des principes communs à l'ensemble des services : courtoisie, accessibilité, clarté de l'information, délais de réponse, égalité de traitement et suivi des demandes.

Une charte de la relation usager sera élaborée et rendue publique. Elle précisera les engagements de la Ville en matière d'accueil et de traitement des demandes. Elle sera affichée dans les lieux d'accueil municipaux et publiée sur le site internet de la Ville.

Un service référent « qualité/usager » sera identifié au sein des services municipaux. Il assurera notamment le suivi des réclamations, des enquêtes de satisfaction et des principaux indicateurs de qualité.

Certaines procédures administratives seront progressivement formalisées et simplifiées afin de rendre les démarches plus compréhensibles : informations courtes, vocabulaire accessible, limitation du jargon administratif et présentation claire des étapes à suivre.

L'ensemble des agents en contact avec le public sera sensibilisé et formé à cette démarche.

#### INDICATEURS



Charte de la relation usager adoptée et publiée



Process déployés



## GARANTIR UN ACCUEIL PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ

Un travail sera entrepris concernant le parcours de l'utilisateur dès son arrivée à l'Hôtel de Ville, afin de rendre l'accueil plus lisible, plus accessible et plus confortable.

Les modalités d'accueil seront harmonisées entre les différents services, en clarifiant les situations nécessitant un rendez-vous et celles pouvant être traitées sans rendez-vous.

Une attention particulière sera également portée à l'accueil des nouveaux habitants. Un kit d'accueil du nouvel habitant sera proposé afin de faciliter leur installation et leur permettre de mieux connaître les services, équipements et acteurs de la commune. Le format et la fréquence de la journée d'accueil des nouveaux habitants seront réévalués afin d'en améliorer l'efficacité.

Enfin, le site internet de la Ville fera l'objet d'une amélioration continue afin de garantir une information claire, actualisée, accessible et inclusive, ainsi qu'un accès facilité aux démarches en ligne.



## AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET DES RÉCLAMATIONS

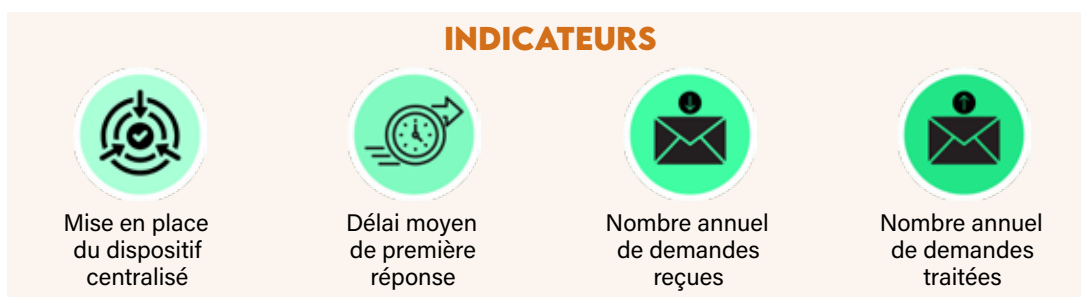
Le traitement des demandes adressées à la Ville sera modernisé et simplifié afin que chaque habitant puisse identifier facilement le bon interlocuteur et connaître l'état d'avancement de sa demande.

Un point d'entrée unique sera progressivement développé, permettant de centraliser les demandes formulées en ligne, à l'accueil de la mairie ou par téléphone. Chaque demande pourra être enregistrée et faire l'objet d'un numéro de suivi, permettant d'en assurer la traçabilité jusqu'à sa résolution.

Les demandes seront classées par grandes catégories — désordres divers sur l'espace public, espaces verts, écoles, état civil, équipements municipaux, etc. — et des délais cibles de traitement seront définis selon leur nature. Un accusé de réception sera adressé systématiquement.

L'utilisateur sera informé de l'avancement de sa demande aux principales étapes de son traitement.

Un tableau de bord permettra à la Ville de suivre régulièrement le volume des demandes, leur nature, les délais de traitement et les éventuelles difficultés rencontrées, afin d'améliorer en continu l'organisation des services.



## DÉVELOPPER L'ÉCOUTE ET LA PARTICIPATION DES USAGERS

La qualité du service public passe également par la capacité à écouter les habitants et à prendre en compte leur expérience des services municipaux.

Des enquêtes de satisfaction courtes et ciblées seront proposées à l'issue de certaines démarches ou prestations municipales : état civil, activités périscolaires, accueil en mairie, services numériques, etc.

Ces questionnaires seront volontairement simples et rapides, avec un maximum de cinq questions portant notamment sur la qualité de l'accueil, la clarté des informations, les délais de traitement et les pistes d'amélioration.

Les résultats de ces enquêtes seront analysés par les services et pourront donner lieu à des actions correctives ou à des évolutions des pratiques.



## SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET DÉVELOPPER LES SERVICES EN LIGNE

La simplification des démarches administratives sera poursuivie afin de permettre à chaque habitant de trouver facilement les informations dont il a besoin et d'effectuer ses démarches plus simplement.

Les services municipaux veilleront à proposer des démarches plus lisibles, avec des informations claires sur les modalités à suivre et les interlocuteurs à contacter.

Le développement des services en ligne sera poursuivi afin de permettre aux habitants d'effectuer davantage de démarches à distance, tout en maintenant un accompagnement physique ou téléphonique pour les personnes qui en ont besoin.

L'objectif est de proposer une administration plus simple, plus accessible et plus proche des habitants, sans que la dématérialisation ne constitue un obstacle.





*Ville sûre, pratique et efficace*

# FOCUS SÉCURITÉ - TRANQUILLITÉ

AGIR POUR LA SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ DE TOUS

VOS  
ÉLUS

LES ACTIONS EN LIEN  
AVEC CES THÉMATIQUES  
SONT SUIVIES PAR :

Valentin  
DETHOU  
Maire



Marcel  
NIKELÉ  
Conseiller municipal



Sécurité, citoyenneté, devoir de Mémoire  
Correspondant Défense

Champigneulle est une commune agréable à vivre et la Ville entend préserver cette qualité de vie en participant à la protection des biens et des personnes, en luttant contre la délinquance et contre les incivilités diverses et variées.

Cette politique s'appuie sur une approche de « continuum de sécurité » où l'action de la Mairie et de la Police municipale s'inscrit en complémentarité et en soutien de celle des forces de sécurité intérieures, premières compétentes en la matière. En outre, cette politique est en partie coordonnée plus globalement au travers du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

La Ville engagera un nouveau plan de modernisation du réseau de vidéoprotection, qui compte aujourd'hui 57 caméras, afin de renforcer son efficacité, d'intégrer des technologies plus performantes et d'étudier de nouveaux périmètres de couverture, notamment aux abords des établissements et équipements publics.

En partenariat avec la Gendarmerie, le dispositif « Voisinage attentif et solidaire » sera relancé, afin de renforcer la vigilance collective au sein des quartiers.



En lien avec le Bassin de Pompey, une réflexion sera ouverte sur les missions et les priorités de la Brigade intercommunale de Police municipale, avec l'objectif de renforcer l'îlotage, la présence de terrain et la prévention de la délinquance, et d'étudier la création d'une « brigade verte » dédiée aux questions de propreté et d'environnement.

Monsieur le Maire et la Ville mobiliseront par ailleurs de nouveaux outils réglementaires, notamment les amendes administratives et astreintes financières, pour lutter plus efficacement contre les incivilités et faire respecter les règles dans l'espace public.

Concernant plus spécifiquement la délinquance des mineurs, en complémentarité du dispositif de rappel à l'ordre et du CISPD, la collectivité engagera la mise en place d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles et le recours à la transaction municipale, dans le respect du cadre légal, afin de mieux prévenir les comportements délictueux et d'accompagner les familles en décrochage sur l'exercice de la parentalité.

Enfin, devront être étudiées à l'échelle intercommunale les nouvelles possibilités offertes en matière de radars urbains, dès lors que le cadre réglementaire le permettra, tout en renforçant la sensibilisation des jeunes et des familles aux règles de circulation et au partage de l'espace public, notamment concernant l'usage des trottinettes électriques, dans une logique de « code de la rue ».

#### INDICATEURS



Nombre de caméras renouvelées / déployées



Relance du dispositif « Voisinage attentif et solidaire »



Création du Conseil pour les droits et devoirs des familles



Activation du rappel à l'ordre, des amendes administratives et de la transaction municipale

# Ville attentive et solidaire

**VOS ÉLUS** | **PÔLE**  
**PÔLE AFFAIRES SOCIALES,**  
**PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES,**  
**SANTÉ ET SOLIDARITÉS**

**Nicole  
NOËL**

4ème Adjointe déléguée



**Martine  
OBJOIS**

Conseillère déléguée



Solidarités,  
emploi,  
logement,  
politique de la  
ville

**Romain  
GELLENONCOURT**

Conseiller délégué



Personnes  
âgées,  
activité des  
seniors

**Sophiane  
MARULLI-AMEDJKOUK**

Conseillère déléguée



Santé,  
personnes  
handicapées,  
Accessibilité

**ALLER VERS / ACCOMPAGNER / INCLURE**  
**UNE SOLIDARITÉ RENFORCÉE POUR UNE VILLE ATTENTIVE**  
**AUX BESOINS DE CHACUN, À TOUS LES ÂGES DE LA VIE.**

**FEUILLE  
DE  
ROUTE**

L'accompagnement et la protection des habitants seront au cœur de l'action municipale avec une attention particulière portée aux plus vulnérables et aux seniors : accompagnement dans les démarches, accès aux services et aux droits, protection sanitaire et sociale, inclusion...

Cette action de la collectivité vise à conforter notre pacte républicain autour de la cohésion sociale, dans un contexte marqué par un accroissement des difficultés en matière de pouvoir d'achat, d'accès aux soins ou encore à l'emploi.



# L'ACTION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS

## ACCOMPAGNER POUR REBONDIR ET FAVORISER L'AUTONOMIE

*La politique en matière d'action sociale et de solidarités s'articule autour de l'idée de rebond. Dans ce sens, face aux difficultés économiques et sociales, la collectivité assure un filet de sécurité pour tous et un accompagnement personnalisé afin de retrouver une autonomie et de sortir, autant que possible, des dispositifs d'aides.*

### MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS POUR ADAPTER L'ACTION

Avant toute chose, une analyse actualisée des besoins sociaux de la ville sera réalisée afin d'adapter les politiques d'accompagnement aux réalités du territoire et de faire évoluer les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

#### INDICATEURS



ABS mise à jour  
et validée

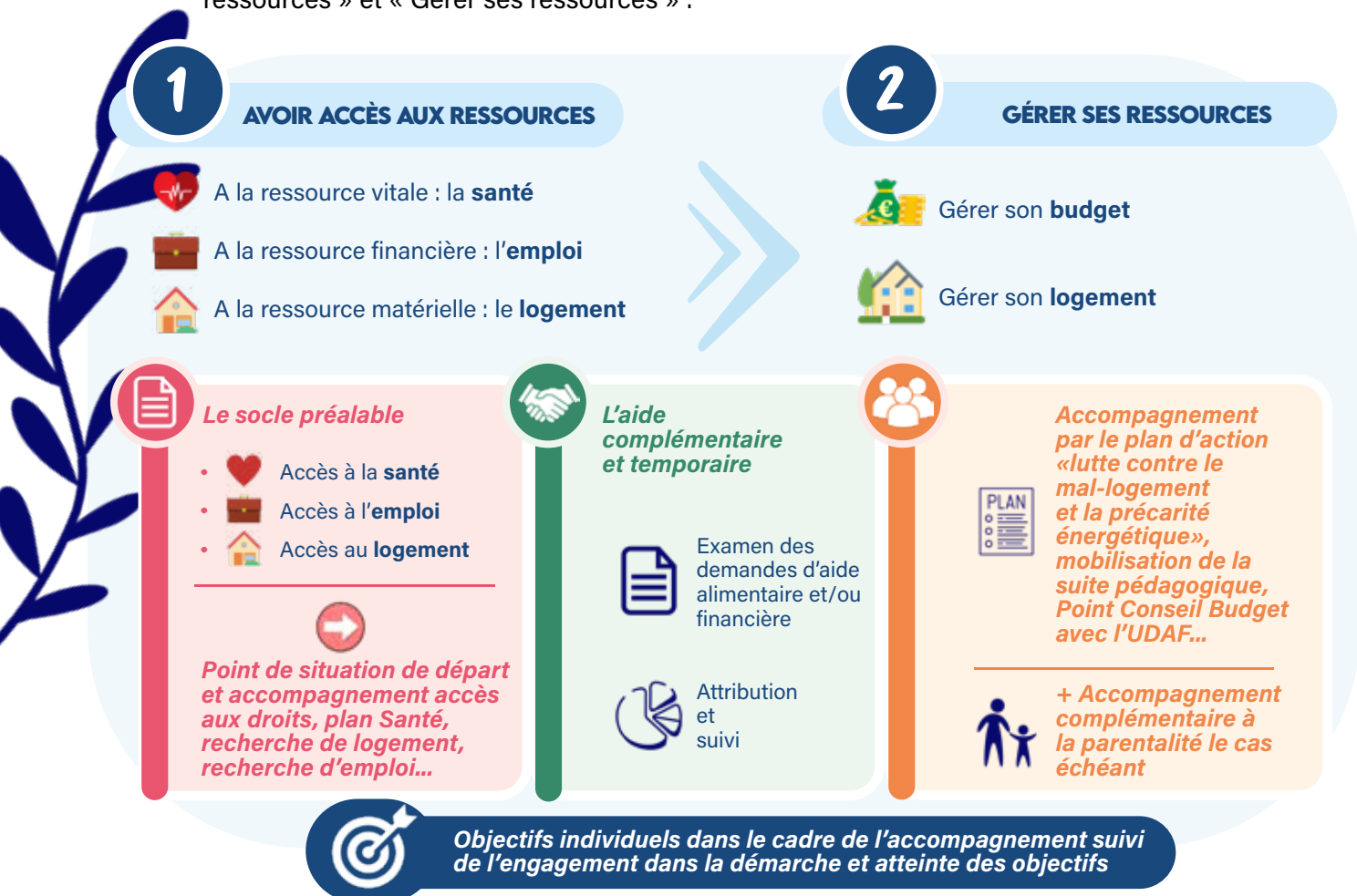


Propositions d'un  
plan d'action à l'issue



## POUR UNE APPROCHE 360° DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Face à des difficultés croisées, parfois durables, et à la multiplication d'enjeux sociaux divers, sera travaillée une refonte de l'approche pour systématiser l'entrée dans un parcours d'accompagnement complet et (toujours) conditionné à des objectifs individuels. Ce parcours serait composé de deux grandes phases complémentaires « Avoir accès aux ressources » et « Gérer ses ressources » :



Afin de traduire cette approche, le règlement d'attribution des aides sociales facultatives sera mis à jour afin de revoir les seuils, de renforcer l'accompagnement sur une période limitée (formation à l'accompagnement budgétaire, par exemple) et de développer les partenariats avec les acteurs associatifs, notamment les Restos du Cœur et la Croix-Rouge.

L'épicerie sociale sera également renforcée, avec une diversification de l'offre de produits et un accompagnement spécifique à l'utilisation des denrées alimentaires. L'équipe interne et les bénévoles seront mobilisés pour développer des fiches recettes et organiser des ateliers cuisine pendant les ouvertures de l'épicerie, afin d'accompagner le « bien manger ».

Enfin, le suivi des personnes domiciliées au CCAS sera renforcé grâce au nouvel outil de suivi « Domifa ».



## L'EMPLOI COMME LEVIER PRIORITAIRE

L'une des premières sécurités est l'emploi. Dans ce sens, l'accompagnement des demandeurs d'emploi sera poursuivi : maintien du bureau d'aide à l'emploi, collaboration avec la direction des ressources humaines de la Ville, orientation vers les partenaires, relai et travail conjoint avec FL JOB...

Les RITE (Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi) organisées avec le Bassin de Pompey et les missions de professionnalisation seront reconduites tout au long du mandat.

### INDICATEUR



Nombre de personnes orientées vers les dispositifs emploi ; taux de sortie positive (emploi, formation, accès aux droits).



## L'ACCÈS AUX DROITS COMME LIGNE DIRECTRICE

La lutte contre le non-recours sera renforcée par l'élaboration et la diffusion d'un guide de l'action sociale et de l'accès aux droits.

Les permanences France Services seront maintenues et l'offre sera renforcée avec un écrivain public. Des permanences seront également mises en place à l'espace solidarité avec la MDS (Maison Des Solidarités), afin de maintenir l'offre du service social départemental malgré la fermeture du site par le Département.

Plus spécifiquement s'agissant des aidants familiaux, la Ville poursuivra son plan d'action « Aider les aidants » lancé au précédent mandat, en partenariat avec l'OHS et le Département. Outre les forums, de nouvelles actions seront proposées, notamment en mobilisant la musicothérapie et en travaillant l'édition et la diffusion d'une plaquette à destination des aidants.

### INDICATEURS



Diffusion du guide de l'action sociale



Nombre de permanences



Forums et cycles d'activités du plan d'action « Aider les aidants »



Diffusion d'un guide en direction des aidants

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE FAMILIAL

La Ville confortera son action en matière de lutte contre les violences intra-familiales, en nourrissant notamment le groupe de travail VIF du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en partenariat avec le Bassin de Pompey, France Victimes et la Maison des femmes. Porteuse d'un appartement d'urgence réservé aux victimes de VIF, en partenariat avec la CAF et MmH, la collectivité poursuivra son soutien aux victimes.

Par ailleurs, un conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF) sera créé afin de renforcer le suivi et l'accompagnement des familles confrontées à l'émergence de la délinquance. Sa mise en place reposera sur une collaboration avec le pôle « éducation, vie scolaire et périscolaire, familles, enfance, jeunesse » et les partenaires institutionnels et associatifs.



### INDICATEURS



Nombre d'actions  
de formation et  
de sensibilisation  
réalisées



Création  
effective  
du  
CDDF

# ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

## ASSURER LE « BIEN VIEILLIR » À CHAMPIGNEULLES

*Bien vieillir à Champigneulles, c'est pouvoir rester actif, entouré et autonome. L'action municipale visera à développer les activités de prévention, à lutter contre l'isolement et à faciliter l'accès aux loisirs, aux services et aux équipements adaptés aux seniors.*

### PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

La collectivité poursuivra son cycle annuel d'activités Seniors visant à lutter contre la perte d'autonomie.

Cette prévention doit également permettre de mieux repérer et accompagner les situations d'isolement. Les visites de courtoisie seront ainsi renforcées avec une campagne de communication ciblée, à destination du grand public. L'aide des professionnels de santé et des aides à domicile pourra permettre de mieux faire connaître le dispositif et de toucher davantage de seniors isolés et de bénéficiaires de la Ruche (épicerie sociale).

Pour aller plus loin dans la lutte contre l'isolement et favoriser les liens entre les générations, un programme de parrainage « 1 bénévole / 1 aîné » sera lancé, avec des visites organisées par exemple avec le Conseil Municipal d'Enfants.

#### INDICATEURS



Activités annuelles proposées



Relance du dispositif Tiss'âge



Nombre de visites organisées



Nombre de binômes bénévole-aîné

### FAVORISER L'ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

L'accès aux vacances sera développé avec le dispositif « Seniors en vacances », en poursuivant l'adhésion au projet commun avec Frouard et Bouxières-aux-Dames, mais également en entamant une réflexion sur un portage direct de ces séjours par le CCAS.

#### INDICATEUR



Nombre de participants au dispositif

## FAIRE VIVRE LA PARTICIPATION DES SENIORS

### INDICATEURS



Création effective du  
Conseil des sages



Guide  
créé et diffusé

Un Conseil des Sages composé de seniors bénévoles sera créé afin de les associer directement aux projets qui les concernent. Il pourra notamment contribuer au plan bancs, aux actions de bien-être, au guide seniors, au dispositif « Seniors en vacances » ou encore au programme de parrainage. Sa mise en place reposera sur la mobilisation de seniors bénévoles.

Cette démarche sera complétée par l'élaboration d'un guide pratique à destination des seniors (prévention, informations diverses, services et activités à disposition...).



## FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

### INDICATEURS



Nombre  
de bancs installés



Cartographie des  
sentiers communaux

La mobilité des seniors sera prise en compte dans l'aménagement de la ville, notamment à travers la démarche « Ville marchable ». Un nouveau plan bancs sera élaboré à partir d'un état des lieux complet et de l'identification des besoins, en lien avec le Conseil des Sages. Les sentiers communaux seront également valorisés pour accompagner cette démarche plus large autour de la marche à Champigneulle.

# RÉSIDENTE AUTONOMIE

## OUVRIR LA RÉSIDENCE ET RENFORCER SON RÔLE DANS LA VILLE

*La résidence autonomie des Fourasses doit être un lieu de vie ouvert sur la commune, favorisant le bien-être, les échanges et le maintien du lien social.*

### FAIRE ÉVOLUER LA RÉSIDENCE ET L'OUVRIR SUR LA COMMUNE

Le projet d'établissement 2023-2028 sera décliné et fera l'objet d'un bilan des actions réalisées.

Ce bilan permettra de préparer le nouveau projet d'établissement 2029-2034, en s'appuyant sur le plan d'action existant. Ce nouveau projet d'établissement définira les orientations pour les prochaines années, notamment en matière d'ouverture de la résidence sur la commune. Il sera élaboré après concertation avec les élus, les résidents et les agents, puis soumis à la validation du Conseil d'Administration du CCAS.

Cette ouverture vers l'extérieur sera également renforcée à travers le développement des activités et des partenariats : activités intergénérationnelles, intégration dans Champi'stival, accueil d'artistes, expositions, etc. Ces actions pourraient notamment s'appuyer sur des partenariats avec les écoles, les services de la Ville et le Théâtre Gérard Philippe.

Ville attentive et solidaire



### INDICATEURS



Bilan du projet d'établissement actuel



Réalisation du nouveau projet d'établissement



Nombre d'activités et de partenariats déployés



## RENFORCER LES ÉCHANGES ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

La lutte contre la fracture numérique sera intégrée aux actions proposées aux résidents, avec l'organisation de deux cafés numériques par an, animés par les conseillers numériques du Bassin de Pompey.

L'ouverture de la résidence concernera également les seniors extérieurs. Une demi-journée leur sera proposée une fois par mois, autour d'un repas du midi et d'une activité, avec un transport assuré par la navette municipale.

Plus globalement, un travail sera enclenché pour conforter l'attractivité du service de restauration et accueillir davantage de personnes extérieures à la Résidence.

Les manifestations qui contribuent au lien social seront par ailleurs reconduites, notamment « Fourasses en fête », le barbecue annuel et le repas de fin d'année.

### INDICATEURS



Réalisation effective  
des cafés numériques



Taux de participation  
aux activités des  
seniors extérieurs



Taux d'occupation  
du service de  
restauration

## DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Afin de renforcer le parcours résidentiel des locataires et plus spécifiquement dans le cadre de leur sortie de l'établissement, la Résidence poursuivra et finalisera ses conventions de partenariat avec les EHPAD du territoire pour organiser les coopérations en la matière.

Par ailleurs, le Conseil de Vie Sociale sera renouvelé afin de renforcer la participation des résidents et de leurs proches à la vie de la résidence. Cette démarche associera les résidents, les familles, les agents et les professionnels de santé.

### INDICATEURS



Nombre de  
conventions signées  
avec les EHPAD



Renouvellement  
effectif du CVS



*La santé repose à la fois sur la prévention, l'accès aux soins et la capacité de chacun à être accompagné au bon moment. Avec son plan d'action Santé, la Ville poursuivra les démarches déjà engagées tout en développant de nouvelles actions de prévention, en lien avec les professionnels de santé, les associations et les partenaires du territoire.*

### INDICATEUR



Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation déployées

### RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation à l'espace Solidarité et l'organisation du forum santé des femmes seront maintenues, en lien avec la médecine préventive, la CPAM, la CPTS et les associations locales.

Une attention particulière sera portée à la prévention santé des plus de 60 ans avec le déploiement de la démarche ICOPE de l'Organisation Mondiale de la Santé pour anticiper et corriger la perte d'autonomie bien en amont.

### AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET TRAVAILLER AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'évolution de l'offre de soins sera suivie en lien avec les professionnels du territoire. Des rencontres annuelles seront organisées avec le CHU, la CPTS et les professionnels de santé locaux pour travailler sur l'évolution de l'offre de soins, favoriser le recours aux infirmiers en pratique avancée et leur intégration dans le parcours de soins local et poursuivre la réflexion sur une éventuelle maison de santé pluridisciplinaire si celle-ci s'avère pertinente.

La collectivité continuera également à participer aux actions de la CPTS et à faciliter leur déploiement sur le territoire, notamment par la mise à disposition de locaux et l'organisation de réunions partenariales. Les actions sport-santé portées avec la CPTS, comme la relaxation, Ado'form ou le tennis, seront ainsi poursuivies et développées. Pour accompagner leur développement et permettre à chacun de mieux connaître les activités proposées, leur visibilité sera renforcée grâce à une plaquette recensant les actions bien-être et sport.

### INDICATEURS



Rencontres annuelles avec les professionnels de santé



Nombre d'actions déployées



Création de la plaquette sport/bien-être

## AGIR SUR DEUX AXES FORTS : LA NUTRITION ET LA SANTÉ MENTALE

L'engagement de la Ville dans le Programme National Nutrition Santé (PNNS) sera poursuivi en valorisant les actions existantes et en formant les professionnels à l'outil Escape Nutri'game. Cette démarche sera menée en partenariat avec le CNAM, les professionnels de santé et les services de la Ville afin de toucher différents publics.

La prévention en santé mentale sera également renforcée. La collectivité poursuivra sa participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) et au réseau santé mentale du Val de Lorraine, tout en développant le partenariat avec Espoir 54, notamment avec l'objectif d'une ouverture d'antenne locale.



# LOGEMENT

## LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT ET DÉCLINER LE CONTRAT DE VILLE

*L'accès à un logement adapté et de qualité est une condition essentielle pour permettre à chacun de vivre dignement. La Ville poursuivra l'accompagnement des personnes en difficulté, renforcera la lutte contre le mal-logement et continuera à travailler avec les bailleurs sociaux et les partenaires du territoire pour améliorer les conditions de logement et le cadre de vie.*

### FORMALISER UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT

La lutte contre le mal-logement sera également renforcée à travers le déploiement du plan «Lutte contre le mal-logement». Il s'agira notamment de renforcer les outils de suivi des constats sanitaires, d'utiliser Signal'logement, de faire le lien avec le permis de louer, d'assurer le suivi des remontées des fournisseurs d'énergie, d'orienter les habitants vers le guichet de l'habitat intercommunal et de mobiliser les diagnostics énergétiques.

Des rencontres régulières avec les bailleurs sociaux permettront d'assurer un meilleur suivi des dossiers les concernant. Ces actions seront menées en partenariat avec la DDT, l'ARS et le Bassin de Pompey.

#### INDICATEURS



Confirmation  
du permis  
de louer



Nombre de constats  
sanitaires et de  
dossiers suivis

### RENFORCER LE SUIVI DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DÉCLINER LE CONTRAT DE VILLE

Le suivi des politiques de logement se fera en lien avec le Bassin de Pompey et les bailleurs sociaux. La Ville participera activement aux travaux de la nouvelle Conférence Intercommunale du Logement et aux CALEOL des bailleurs sociaux afin de suivre les situations et les évolutions de l'offre de logements sociaux.

Ce travail avec les bailleurs se poursuivra également dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 concernant le Quartier Prioritaire des Mouettes, avec l'objectif d'améliorer concrètement le cadre de vie des habitants. Les actions pourront notamment porter sur le renouvellement des aires de jeux, la stérilisation des chats errants, l'implantation et le soutien de l'Espace de Vie Sociale, l'accompagnement des projets de l'école maternelle et le suivi de la Gestion Urbaine de Proximité.

Dans cette même démarche d'accompagnement, la collectivité renforcera la prévention par l'information des locataires sur leurs droits et leurs obligations. La « Suite pédagogique » de la Mission Locale sera utilisée pour sensibiliser les locataires concernés à leurs obligations en matière de réparations locatives et de gestion du logement.

#### INDICATEURS



Dossiers  
d'accompagnement  
logement



Evaluation à mi-  
parcours et évaluation  
finale du contrat de  
ville



Tenue effective de  
réunions de la gestion  
urbaine de proximité

# ACCESSIBILITÉ

## POUR UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE

*L'accessibilité concerne l'ensemble de la vie quotidienne : les déplacements, les bâtiments, les commerces, les logements, les loisirs ou encore l'accès aux services. Pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, la Ville renforcera la concertation avec les habitants et les associations, améliorera la connaissance des difficultés rencontrées sur le territoire et poursuivra les actions permettant de rendre la ville plus accessible.*

### ASSOCIER LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS POUR CONSTRUIRE DES SOLUTIONS

Une nouvelle commission accessibilité sera mise en place en 2026 afin de réunir élus, associations et habitants autour des questions d'accessibilité. Elle permettra de mieux faire remonter les besoins, d'identifier les difficultés rencontrées au quotidien et de suivre les actions engagées.

Dans le cadre de cette commission, un format « ateliers des solutions » sera mis en place dès 2027. Ces ateliers associeront les associations et les habitants pour travailler concrètement sur les difficultés identifiées et faire émerger des solutions. Les propositions pourront ainsi être suivies jusqu'à leur mise en œuvre.

#### INDICATEURS



Création effective de  
la commission



Nombre d'ateliers  
organisés

### MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS POUR AGIR SUR L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Pour disposer d'une vision complète des difficultés et des besoins, un diagnostic du territoire sera réalisé. Il portera notamment sur la voirie, les transports, les logements et les bâtiments.

Le diagnostic sera ensuite présenté et validé en commission accessibilité afin de disposer d'un suivi des points identifiés et de leur traitement.

Cette démarche sera complétée par un travail spécifique sur l'accessibilité des commerces et des établissements recevant du public. Un tour des commerces sera réalisé et le suivi des ERP sera assuré afin de disposer d'un fichier actualisé. Le lien avec la commission intercommunale d'accessibilité sera enfin assuré s'agissant des sujets relevant de la compétence du Bassin de Pompey.

#### INDICATEURS



Réalisation du  
diagnostic

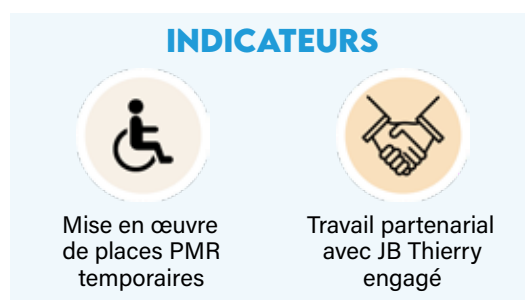


Fichier ERP  
actualisé.

## FACILITER L'ACCÈS AUX MANIFESTATIONS ET AUX LOISIRS

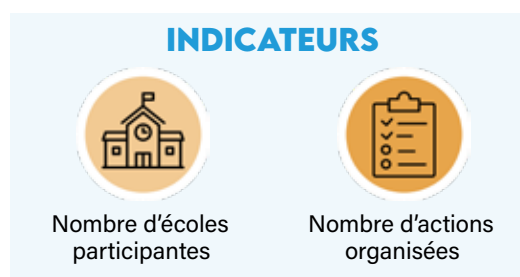
L'accessibilité doit également être prise en compte lors des manifestations organisées par la Ville. Des emplacements PMR temporaires seront prévus, avec une signalétique adaptée et un emplacement dédié lors des manifestations.

L'accès aux loisirs et aux vacances sera également mieux pris en compte pour les enfants en situation de handicap. Un travail sera engagé avec l'association JB THIERY pour identifier les établissements adaptés et permettre aux familles de disposer d'une information claire et un éventuel accompagnement financier des familles pourra être étudié.



## SENSIBILISER AU HANDICAP DÈS L'ÉCOLE

Des actions de sensibilisation au handicap seront proposées aux enfants dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), afin de leur permettre de mieux comprendre les différentes situations de handicap et de favoriser le respect des différences, par exemple dans le cadre d'une semaine Handisport.



# Ville verte et durable

VOS  
**ÉLUS**

**PÔLE**  
URBANISME ET TRAVAUX, PATRIMOINE  
ET PROJET DE VILLE, CADRE DE VIE,  
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Bernard  
VERGANCE**  
5ème Adjoint délégué



**Philippe  
BOURGEOIS**  
Conseiller délégué



Urbanisme,  
espaces publics,  
déplacements

**Kévin  
MELACOTTE**  
Conseiller délégué



Patrimoine bâti et naturel,  
environnement,  
énergie

## PROJETER ET PRÉSERVER POUR UNE VILLE QUI SE TRANSFORME DURABLEMENT

FEUILLE  
DE  
ROUTE



Préparer l'avenir de Champigneulles, c'est faire évoluer la ville sans perdre ce qui fait son identité, c'est construire une ville agréable à vivre aujourd'hui, tout en la préparant aux enjeux de demain.



Cela passe par un développement maîtrisé et durable, avec des projets qualitatifs, cohérents et adaptés aux besoins des habitants et acteurs locaux.



La protection et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, la création de nouveaux quartiers et d'espaces publics de qualité, ainsi qu'une politique environnementale concrète autour de la nature et de l'eau en ville, permettront d'accompagner cette évolution.



# LE PLAN PATRIMOINE

## POUR DEPLOYER UN SCHEMA D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

*Lancé en 2021, le Plan patrimoine se poursuit pour moderniser, préserver et valoriser le patrimoine bâti de la commune. Cette démarche permettra également d'adapter les équipements aux besoins des habitants, de renforcer les services à la population et de favoriser l'installation de nouvelles activités locales.*



### REQUALIFICATION DU CHÂTEAU DE BAS



La requalification complète du Château de Bas constitue le projet majeur du plan patrimoine. L'opération vise à optimiser l'utilisation des surfaces disponibles, à réhabiliter les espaces intérieurs et à préserver et valoriser les éléments patrimoniaux remarquables du bâtiment. Elle permettra également de repenser les espaces extérieurs afin de mieux les intégrer au fonctionnement du site et de leur redonner toute leur place dans le projet d'ensemble, en connexion avec l'environnement direct du Château.

#### 1 Démarrage des phases 2 (pôle familles, petite enfance et associations) et 3 (pôle vie culturelle et artistique)

Après une première phase réalisée au cours du précédent mandat, consacrée à la réfection du clos et du couvert, les phases 2 et 3 seront regroupées au sein d'une même opération afin de poursuivre la requalification du Château de Bas.

La restructuration complète des ailes Est et Ouest permettra d'y aménager deux pôles. Le projet comprendra également la mise en conformité des locaux en matière d'accessibilité, l'amélioration de leur performance énergétique et la rénovation des façades.

L'ancienne cour d'école située le long de l'aile Ouest sera également réaménagée pour accueillir une aire de stationnement ainsi qu'un espace extérieur dédié à la crèche et à la ludothèque. Son aménagement devra concilier les besoins fonctionnels du site avec les enjeux environnementaux et la préservation du caractère patrimonial des lieux. Il sera conçu en cohérence avec la requalification du Château de Bas et avec le plan de gestion du parc classé, en cours d'élaboration.

#### ✓ Aile Ouest (pôle familles, petite enfance et associations)

- le guichet unique de la vie associative,
- la crèche avec son espace extérieur, le LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents), le RPE (Relais Petite Enfance)
- la ludothèque avec un espace extérieur partagé avec la crèche
- des locaux associatifs dédiés mais également des espaces partagés

#### ✓ Aile Est (pôle vie culturelle et artistique)

- la bibliothèque pour tous et des espaces de lecture et de travail
- les écoles de musique et de théâtre

#### ✓ Un parking végétalisé qui répond aux enjeux environnementaux et patrimoniaux du site

### INDICATEURS



Présentation  
du projet final



Démarrage  
du chantier



Réalisation effective  
des travaux

## 2 Poursuite et finalisation avec la phase 4 : pôle événementiel et touristique

La quatrième et dernière phase de ce vaste programme aura pour objectif de donner une nouvelle vocation au bâtiment principal en y développant une offre d'accueil adaptée aux événements, aux visiteurs et aux activités touristiques. L'enjeu est de faire du Château de Bas un lieu, vivant et attractif, capable d'accueillir différents publics et de contribuer au rayonnement de la ville au-delà de son territoire.

La mise en œuvre de cette phase s'appuiera sur un partenariat avec un ou plusieurs acteurs privés.

Différentes activités pourront ainsi être envisagées : la création de salles de réception et d'espaces adaptés à l'accueil d'événements, le développement d'une activité de restauration de type bistronomique, voire d'une offre d'hébergement (hôtellerie, chambres d'hôtes...).

Le projet comprendra l'aménagement de la cour intérieure du Château et devra prévoir un lien avec les espaces extérieurs situés dans le parc, afin de permettre leur utilisation dans le cadre des différentes activités accueillies sur le site.

Dans cette réflexion sur les usages et l'animation du parc, le bâtiment de la Cigogne pourra également être intégré aux réflexions, afin d'étudier les possibilités de lui redonner une place et une nouvelle vie au sein de cet ensemble.

La démarche devra permettre de proposer une offre en cohérence avec l'identité du Château de Bas, de favoriser une fréquentation régulière du site, de développer de nouvelles activités, de renforcer l'offre touristique locale et de mieux valoriser ce patrimoine communal.

La réalisation de ce projet s'effectuera en coopération avec le Bassin de Pompey, dans le cadre du schéma directeur Tourisme.

### INDICATEURS



Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt / appel à projet



Partenariat avec un (ou plusieurs) partenaires privé(s) finalisé



Présentation du projet final



Démarrage du chantier

## UN NOUVEAU PÔLE JEUNESSE AVEC LA RECONFIGURATION DU MOULIN DES GÉNÉRATIONS (MDG)

Pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement et leur épanouissement, le MDG bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité immédiate du collège et en lien direct avec le pôle périscolaire et extrascolaire de l'école Jean Moulin et le parc.



Une fois les travaux du Château de Bas achevés et les activités actuellement installées au MDG transférées, les locaux pourront être consacrés au centre de loisirs ainsi qu'aux activités périscolaires et extrascolaires. L'antenne jeunesse municipale et son animateur resteront sur place. L'ensemble du bâtiment sera ainsi dédié aux enfants et aux jeunes dès 3 ans et jusqu'à 17 ans, à l'exception de la salle polyvalente qui conservera un usage partagé.

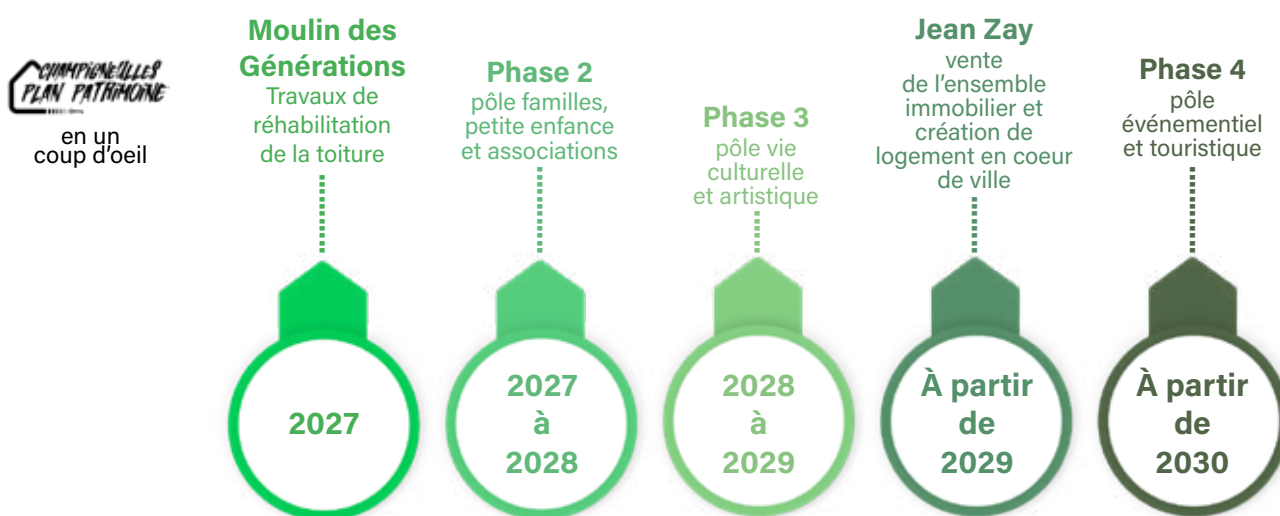
Le FJEP pourra également poursuivre ses activités au sein de cet équipement en tant qu'association communale.

La situation centrale du site et la présence du parc attenant offrent un cadre adapté aux activités de plein air, aux temps de loisirs et aux différents usages selon les âges.



L'organisation des locaux permettra de répondre aux besoins des enfants comme des adolescents, tout en favorisant la complémentarité entre les services municipaux, les activités périscolaires et extrascolaires, l'antenne jeunesse et les associations.

Ces différentes opérations permettent de libérer plusieurs sites aujourd'hui occupés par des services ou activités, l'espace Jean Zay, le centre Louis Aragon et la Maison du Projet. La vente de ces espaces ainsi libérés permettra d'optimiser le patrimoine communal, de dégager des ressources et d'accompagner le développement de la commune dans le cadre du projet de ville.



### Un patrimoine qui s'adapte pour vivre avec les vagues de chaleur

Le Plan patrimoine intègre également la question de l'adaptation des bâtiments communaux aux épisodes de fortes chaleurs, en particulier dans les écoles et les équipements accueillant des enfants et personnes vulnérables.

Dans chaque école, la possibilité de disposer d'au moins une salle rafraîchie ou climatisée sera étudiée, notamment pour permettre aux enfants et aux personnels de disposer d'un espace de repli lors des journées les plus chaudes. Lorsque la configuration des bâtiments le permet, l'installation de ventilateurs plafonniers pourra également être envisagée dans certaines salles afin d'améliorer la circulation de l'air et le confort thermique.

Cette démarche devra être complétée par la poursuite de l'installation de brumisateurs fabriqués en régie dans les cours d'école, lorsque les conditions techniques le permettent. Une réflexion pourra également être engagée sur le déploiement de zones plus ombragées au droit des bâtiments afin de limiter leur surchauffe.

Enfin, outre la requalification patrimoniale, une attention particulière est portée aux usages des bâtiments lors des épisodes de fortes chaleurs : adaptation des horaires lorsque cela est possible, identification des salles les plus fraîches, organisation des activités et accès renforcé aux espaces ombragés ou rafraîchis... Cette approche permet d'inscrire la gestion des épisodes de canicule dans la durée, au-delà des seuls équipements techniques.

# LE PROJET DE VILLE

## POUR PENSER ET CONSTRUIRE LE CHAMPIGNEULLES DE DEMAIN

*Le Projet de ville vise à accompagner les évolutions socio-démographiques de la commune et les besoins de ses habitants : accueil de jeunes ménages et de familles, adaptation de l'habitat aux besoins des seniors, création de nouveaux quartiers et d'espaces publics pour vivre la ville différemment...*

*En cohérence avec les orientations du Bassin de Pompey, le projet de ville fait évoluer les façons d'aménager le territoire, notamment en matière d'habitat, de mobilités et d'espaces publics.*

### PROJET « LES VERGERS » :

#### POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET UN HABITAT ÉCO-RESPONSABLE



Ce projet doit permettre la création d'un espace d'habitat nouvelle génération, conçu en lien avec son environnement et avec une

attention particulière portée à la qualité paysagère. En concentrant et densifiant les logements sur des secteurs ciblés, la consommation de nouveaux espaces sera limitée, afin de préserver au maximum l'esprit du secteur. Cet aménagement permettra ainsi de connecter l'habitat à la nature, dans une logique de nouvelles formes urbaines.

#### INDICATEURS



Poursuite du projet avec une nouvelle maîtrise d'œuvre



Aboutissement du schéma d'aménagement



Lancement de la déclaration d'utilité publique

Au cœur du projet, un pourmon vert structuré autour d'un corridor écologique favorisera la continuité des milieux, la circulation de la faune et l'intégration de l'eau. Des cheminements seront aménagés afin de permettre les déplacements inter-quartiers et de profiter pleinement d'espaces naturels valorisés.

Le projet intégrera également un espace dédié aux activités économiques et artisanales, répondant à des besoins tertiaires ou de filières locales, en lien avec la reconquête de la friche CFC et des espaces alentours. Enfin, les mobilités routières, piétonnes, cyclables et en transports en commun seront repensées afin de désenclaver le secteur et de sécuriser les déplacements.

La poursuite du dialogue avec les riverains au droit de l'emprise projet restera essentielle tout au long de la démarche, afin de prendre en compte les usages et les points de vigilance exprimés localement et de rechercher un équilibre entre les besoins en logements, les contraintes du site, la préservation des espaces naturels et l'équilibre financier de l'opération.

### PROJET « PORT/CANAL/GARE » :

#### POUR LA RECONQUÊTE DE L'EAU EN CŒUR DE VILLE ET DES ESPACES ALENTOURS

Ce programme vise à créer un nouveau quartier d'habitat et de services de proximité en bordure du canal, en s'appuyant sur la situation stratégique du secteur et sur la présence de la gare et de la halte fluviale. Le projet devra permettre une urbanisation de qualité, bien intégrée dans son environnement, en valorisant la présence de l'eau et le paysage du canal.



Ce dernier donnera d'ailleurs son identité au futur quartier. La transformation du secteur permettra de créer un nouveau front urbain et végétal face à la halte fluviale et de redonner une place aux berges. Le projet permettra ainsi de transformer un espace aujourd'hui peu valorisé en un quartier intégré à son environnement et tourné vers le canal et le centre-ville.

La gare sera pleinement intégrée au projet afin de renforcer la centralité du quartier et de faciliter les déplacements dans une logique multimodale, en continuité de l'ouverture du parking « Brasserie – Gare » qui fut un premier jalon. La complémentarité entre le train, les réseaux de bus et les modes doux permettra de mieux relier ce nouveau secteur au reste de la commune.

### INDICATEURS



Avancée de la maîtrise de l'emprise foncière



Aboutissement du schéma d'aménagement

À terme, ce secteur constituera une nouvelle centralité autour de l'habitat, de services et des mobilités et redessinera le cœur de ville.

À la suite d'une première étude urbaine en 2022 et des premières acquisitions foncières fin 2024, le travail doit se poursuivre en vue d'assurer la maîtrise foncière et d'affiner la programmation de l'opération.

## TRAVAILLER LA RECONVERSION DE SITES MUNICIPAUX POUR SOUTENIR LES BESOINS D'HABITAT

Les différentes opérations engagées dans le plan patrimoine permettront de libérer plusieurs sites, notamment l'Espace Jean Zay et le centre Louis Aragon, aujourd'hui occupés par des services ou des activités. Leur vente permettra de mieux adapter le patrimoine communal aux besoins de la ville et de dégager des ressources afin de contribuer au financement des nouveaux projets. Ces deux sites pourront ainsi faire l'objet d'opérations de logements, notamment sous forme d'appartements, afin de répondre à une demande aujourd'hui peu satisfaite dans la commune.

### 1 Espace Jean Zay

L'Espace Jean Zay constitue une opportunité pour développer une nouvelle opération d'habitat en plein cœur de ville, à proximité immédiate des commerces, des services, des transports en commun et des équipements scolaires et périscolaires. Le projet devra répondre aux évolutions des modes de vie et des besoins en logement, avec une attention particulière portée aux logements adaptés aux seniors et/ou à l'accueil des familles.

Un appel à projets sera lancé afin de rechercher un opérateur en capacité de proposer un programme cohérent avec les caractéristiques du site et les orientations fixées par la Ville. Le cahier des charges précisera les attentes en matière de qualité architecturale, de typologie et de diversité des logements, d'intégration dans le tissu urbain existant, de stationnement. La conservation des éléments de façade remarquables constituera une exigence du cahier des charges, afin de maintenir une cohérence architecturale dans le projet et de préserver l'identité du site.

Le choix du projet retenu reposera sur sa capacité à répondre aux besoins locaux en logements, à s'intégrer au cœur de ville et à proposer un aménagement durable et de qualité. L'opération devra ainsi contribuer à renforcer la vitalité du centre-ville, en permettant aux seniors de rester proches des commerces, services et transports, et aux familles de bénéficier d'un logement à proximité des écoles, des structures périscolaires et des services du quotidien.

### INDICATEURS



Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt / appel à projet



Cession foncière



Présentation du projet final



Démarrage du chantier

## 2 Centre Louis Aragon

Actuellement occupé par le FJEP, le centre Louis Aragon regroupe plusieurs activités, notamment le centre de loisirs, les activités périscolaires ainsi que les activités proposées par l'association. Le transfert des activités du FJEP vers le Moulin des Générations, prévu dans le cadre de la réorganisation des équipements dédiés à la jeunesse, permettra de libérer ce bâtiment.

Dans ce contexte et compte tenu de la localisation stratégique du site dans le vallon ainsi que de la demande en logements, il est projeté une opération d'habitat en lieu et place du bâtiment actuel.

Après la réalisation d'une étude juridique sur la faisabilité, il pourra ainsi être proposé de céder la parcelle afin de permettre la réalisation, par un opérateur privé, d'un programme de logements adapté aux caractéristiques du site et aux besoins de la commune.



### INDICATEURS



Lancement  
de l'appel à  
manifestation  
d'intérêt / appel à  
projet



Cession  
foncière



Présentation  
du projet  
final



Démarrage  
du chantier

## POURUIVRE LA REQUALIFICATION ET SÉCURISATION DE NOS ESPACES PUBLICS

Sous maîtrise d'ouvrage du Bassin de Pompey, le Plan Pluriannuel d'Investissement voirie (PPI voirie) se poursuivra avec, après la rénovation de la voirie de surface de la rue Jean Jaurès réalisée au début de l'année 2026, le réaménagement global de la rue des Talintés Basse, puis la sécurisation de la rue Bour. Un nouveau PPI voirie sera ensuite élaboré avec le Bassin de Pompey afin de définir les prochaines opérations à engager, sur la base du diagnostic voiries intercommunal et des remontées et priorisations des communes.



### FOCUS

#### Adapter l'espace public au changement climatique

Le Projet de ville intégrera la question des fortes chaleurs dans les futurs aménagements et dans l'évolution des quartiers existants. La végétalisation, la présence de l'eau, l'ombrage et la limitation des surfaces très minérales devront être pris en compte dès la conception des nouveaux projets, afin de réduire les effets de la chaleur et d'améliorer le cadre de vie.

Dans ce sens, en adoptant une approche « ville marchable », la collectivité veillera à créer des parcours ombragés et à donner accès à des points d'eau. Seront ainsi travaillés des îlots de fraîcheur, plus particulièrement dans les lieux les plus fréquentés et exposés, où la végétalisation et des solutions de rafraîchissement (brumisateurs...) pourront être déployées, sous réserve des possibilités techniques et des conditions de gestion de l'eau.

L'objectif sera de faire évoluer progressivement la commune pour qu'elle soit mieux adaptée aux épisodes de fortes chaleurs, en mobilisant différents leviers d'action et d'aménagement.

### INDICATEURS



Présentation  
du nouveau PPI



Réalisation  
effective des  
travaux

## LES MOBILITÉS AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT

### 1 Une action croisée du bloc local sur les différents modes de déplacement

Les mobilités sont un fil rouge de nos politiques d'aménagement municipale et communautaire, au travers des orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du grand projet urbain « Arc Sud Ouest ».

Une attention particulière sera portée à la qualité de la future offre de transport proposée à l'échelle de toute l'agglomération nancéienne, en termes de desserte, fréquence, amplitude, tarification et information voyageurs.



La station de mobilités Port/Gare sera appelée à devenir un point de rabattement moderne et confortable, facilitant les correspondances entre le train, les bus, le vélo, la marche et la voiture. La collectivité poursuivra son action engagée avec le Bassin de Pompey dans l'émergence du Schéma Express Régional Métropolitain (SERM) porté par la Région Grand Est pour développer l'usage du

train, voire pour créer un tram-train, en lien avec le futur quartier « Port/Canal/Gare ».

Le développement des mobilités actives se poursuivra également avec la mise en œuvre du Plan vélo intercommunal, notamment pour améliorer les liaisons, les possibilités de stationnement et les services proposés aux cyclistes.

Une réflexion sera engagée sur l'extension de la zone bleue au secteur du port, notamment en lien avec l'ouverture récente du parking « Brasserie-Gare », ainsi que sur l'extension du dispositif de limitation à 30 km/h sur tout ou grande partie du territoire communal.

L'offre de stationnement en centre-ville sera quant à elle renforcée avec la création d'un parking dans l'ancienne cour d'école du Château.

Le développement des mobilités électriques se poursuivra également avec l'installation de nouvelles bornes de recharge sur l'espace public.

L'ensemble de ces actions doit permettre de proposer une offre de mobilités plus complète, plus lisible et mieux connectée en vue de développer davantage les alternatives à l'usage individuel de la voiture et participer ainsi à la décongestion de nos axes de circulation.

#### INDICATEURS



Évolution de l'offre de service et des gammes tarifaires du futur contrat transport



Conclusions des réflexions sur la zone bleue et la ville à 30 km/h



Mise en place d'une offre de mobilités plus complète et mieux connectée

### 2 Vers la création du mur antibruit

Après plusieurs décennies d'attente et de mobilisation, nous avons obtenu l'aboutissement de ce dossier majeur pour les habitants concernés. La réalisation de deux écrans acoustiques d'environ 250 mètres chacun, le long des rues Daudet et Chopin, entre le pont Voltaire et le viaduc de la rue Philippe Martin, permettra de réduire durablement les nuisances sonores liées à l'infrastructure autoroutière.

Ce projet, rouvert avec l'État en 2017 à la suite des démarches engagées par la commune, a été inscrit au Contrat de Plan État-Région avec une enveloppe de 8 millions d'euros. Les études de conception se poursuivront jusqu'en 2027, avant le lancement de la phase de travaux, avec un objectif de réception du chantier à l'horizon 2030.

#### INDICATEUR



Réalisation effective des travaux

Nous poursuivrons notre mobilisation aux côtés de l'État, de la Région Grand Est et de l'ensemble des partenaires afin de garantir la bonne réalisation de cet équipement attendu de longue date.

Ville verte et durable



## FOCUS

### « Années 2030 : cap nouveau centre ! » imaginer et construire le futur de notre centre-ville

Comme dans de nombreuses communes, notre centre-ville s'est principalement développé au cours du siècle dernier. Immeubles vieillissant, espaces publics inadaptés aux nouveaux enjeux, crise du commerce de proximité, évolution des flux de circulation sont autant d'éléments qui confirment la nécessité de lancer une large réflexion autour de la modernisation et valorisation de notre cœur urbain.

Ce programme s'appuiera d'abord sur une étude globale confiée à un cabinet d'urbanisme. Elle permettra d'établir un diagnostic du centre-ville, d'identifier les secteurs à enjeux et de définir des interventions cohérentes à l'échelle de l'ensemble du centre urbain. Ce travail sera complété par une concertation avec les habitants afin de prendre en compte les usages, les attentes et les besoins du quotidien.

#### Différents volets seront intégrés à ce vaste programme :

- Une première attention sera portée aux abords et aux connexions du nouvel espace du « Vieux village », dont les travaux viennent de s'achever. L'enjeu sera de mieux relier cet espace aux différents lieux du centre-ville ainsi que de travailler la connexion entre les deux Châteaux, via les cheminements et les espaces situés, par exemple, ruelle du ruisseau, rue Zola et rue de l'église. Une réflexion sera également menée autour de l'îlot de la Poste, du parvis du monument des Fusillés et du square situé devant le bâtiment Zola, afin d'améliorer la qualité de l'ensemble et de moderniser les espaces.

- Le centre commerçant, du collège Julien Franck jusqu'aux arcades (halte fluviale), en intégrant le secteur de la place Trampitsch, fera lui aussi l'objet d'un programme de requalification. L'objectif sera de renforcer son attractivité et de lui donner une identité plus affirmée, notamment par un travail sur les façades commerciales et privées, la végétalisation ou l'art urbain.
- L'art urbain trouvera justement sa place dans cette démarche, avec la réalisation de fresques, d'interventions artistiques ou de décorations de rue ponctuelles permettant de donner davantage de caractère au centre-ville. Une discussion sera également engagée avec l'État sur la possibilité de réaliser une fresque sous le pont de l'autoroute, à l'entrée du vallon de Bellefontaine, point de jonction avec le quartier centre.
- La végétalisation des espaces publics sera poursuivie, en priorité dans les secteurs les plus minéraux. Des voiles d'ombrage, la plantation d'arbres et de végétaux adaptés ou encore l'installation de bancs permettront d'améliorer le confort des habitants et des visiteurs.
- Les évolutions du centre-ville devront également être accompagnées d'une réflexion sur les flux et les axes de circulation. Le développement de nouveaux quartiers, notamment celui des Vergers, modifiera progressivement les déplacements et les besoins de circulation. Une étude globale permettra d'anticiper ces évolutions et d'adapter l'organisation du centre-ville en conséquence.

## INDICATEURS



Étude globale du centre-ville réalisée



Concertation menée avec les habitants



Plan d'action final présenté



Aménagements effectifs réalisés

# ENVIRONNEMENT

## POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

### « MA COMMUNE VERTE ET BLEUE »

#### PLAN D'ACTION

*Malgré sa situation au sein de l'agglomération, Champigneulle conserve une identité fortement liée à la nature et à la présence de l'eau.*

*Le parc, la nature en ville, les espaces forestiers, les cours d'eau, les étangs et les sources constituent un patrimoine naturel remarquable qui participe directement à la qualité du cadre de vie. Sa préservation et sa valorisation doivent être intégrées aux projets d'aménagement et aux décisions prises au quotidien.*



### 1 Le patrimoine arboré

Une attention particulière sera portée au patrimoine arboré de la commune. La récente Charte de l'arbre devra désormais être déclinée dans les pratiques municipales. Cette démarche permettra de mieux anticiper l'entretien et le renouvellement des arbres, de diversifier les essences et de préserver les différentes ambiances

paysagères. La sécurisation des arbres et des cheminements constituera également un volet important, avec un suivi régulier de leur état sanitaire, l'identification des sujets présentant un risque et la mise en œuvre des interventions nécessaires lorsque leur état le justifie.

#### INDICATEURS



Part du patrimoine arboré faisant l'objet d'un suivi régulier



Nombre d'essences différentes

### 2 Le plan de gestion du Parc du Château

#### INDICATEURS



Présentation du plan de gestion et du plan d'action



Avancée effective du plan d'action

Engagé en 2026, ce document cadre permettra de disposer d'une vision à moyen et long terme de l'évolution du parc. Il devra préciser les opérations d'entretien à conduire, les besoins de renouvellement et de diversification des espèces ainsi que les conditions de préservation du patrimoine arboré. Cette démarche intègre également les cheminements et les services (aires de jeux, toilettes...), ainsi que la place de l'eau, tout en assurant une cohérence d'ensemble avec le projet de réaménagement du Château de bas.

### 3 La place de l'eau

L'eau fera, elle aussi, l'objet d'une attention particulière à l'échelle de la commune, du fond de vallon jusqu'au centre-ville. La remise en eau du bel étang et l'entretien du site seront défendus auprès du Département, propriétaire de l'espace naturel sensible. Le cours d'eau identifié en ZNIEFF-ruisseau, le jardin d'eau et le petit étang du parc feront l'objet d'un suivi propre afin d'améliorer leur entretien et leur mise en valeur.

#### INDICATEUR



Aménagements permettant de mieux valoriser la présence de l'eau dans la commune

Dans le futur quartier « Port/Canal/Gare », la valorisation du canal et des berges est au cœur du projet afin de reconquérir l'eau en ville. Dans le secteur des Vergers, les sources et les ruisseaux devront également être pris en compte et valorisés dans l'aménagement du futur quartier.



## 4 L'adaptation du fleurissement

### INDICATEUR



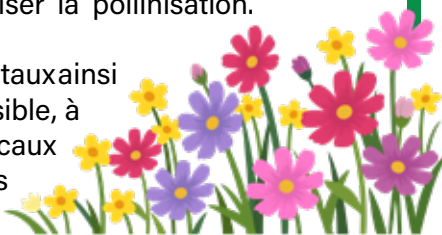
Part des plantations réalisées avec des essences adaptées aux conditions locales



Nombre d'actions de réemploi mises en œuvre dans les opérations de fleurissement

Le fleurissement communal poursuivra son évolution, déjà entamée, vers une gestion toujours plus raisonnée et adaptée aux différents espaces. Les plantations seront choisies en tenant compte des conditions locales, de leurs besoins en eau et de leur capacité à favoriser la pollinisation.

Le réemploi des matériaux et des végétaux ainsi que le recours, lorsque cela est possible, à des fournisseurs et productions locaux sont recherchés, dans le respect des règles de la commande publique.



## 5 Cycle d'animations sur la sensibilisation environnementale

La sensibilisation à l'environnement sera poursuivie et renforcée auprès des habitants, des enfants et des jeunes. Des animations et ateliers pourront être mis en place afin de permettre de mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité, à la gestion de l'eau et à la préservation des espaces naturels, tout en donnant à chacun des moyens d'agir à son échelle.

Des actions pourront notamment porter sur la découverte des arbres et des espèces présentes dans les parcs et les espaces naturels de la commune, la plantation d'essences favorables aux pollinisateurs, la création ou l'entretien de petits espaces favorables à la biodiversité, ou encore la découverte du rôle des sources et des ruisseaux dans l'environnement communal.

Des ateliers consacrés aux économies d'eau, au choix des plantations, au compostage ou aux bonnes pratiques dans les jardins pourront également être proposés aux habitants. Ces actions pourront prendre la forme de sorties nature, d'ateliers pratiques, de rencontres avec des professionnels ou d'actions participatives dans les espaces publics.

### INDICATEUR



Nombre d'animations et d'ateliers de sensibilisation à l'environnement organisés

Ville verte et durable



### FOCUS

#### Adapter nos espaces verts au climat de demain

Consciente des impacts du changement climatique, la Ville de Champigneulle fait évoluer, depuis plus de 10 ans maintenant, ses pratiques en matière d'espaces verts pour qu'elles soient plus vertueuses. Les méthodes de plantation et d'entretien ont ainsi été modifiées progressivement afin de préserver davantage les ressources naturelles et favoriser une gestion plus durable des espaces.

Face à l'évolution du climat et notamment à l'épisode de sécheresse de l'été 2026, il convient aujourd'hui de poursuivre et accélérer cette adaptation.

Le choix des essences sera davantage orienté vers des végétaux résistants à la chaleur et à la sécheresse, moins exigeants en eau et capables de s'adapter à ces nouvelles conditions. Cette évolution pourra notamment conduire à introduire davantage d'essences aujourd'hui associées aux régions méditerranéennes, tout en maintenant un fleurissement annuel et un cadre végétal de qualité.

La gestion de l'eau sera également un enjeu central, avec le développement de la récupération des eaux de pluie et des capacités de stockage afin de disposer de cette ressource, notamment lors des périodes de sécheresse.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans la continuité du travail engagé durant le précédent mandat, avec l'ambition de préparer dès aujourd'hui les espaces verts de Champigneulle au climat de demain, tout en préservant la qualité du cadre de vie et l'identité paysagère de notre commune.

## ÉNERGIE : POUR UNE VILLE QUI PRODUIT PLUS ET CONSOMME MOINS

La transition énergétique doit permettre à la commune de réduire progressivement ses consommations tout en développant sa capacité à produire une énergie renouvelable localement. Cette démarche repose à la fois sur le développement du photovoltaïque, la rénovation des bâtiments communaux, la maîtrise des consommations et l'évolution des équipements et des usages.

### 1 Développer le photovoltaïque

Le projet de parc photovoltaïque sur le site des anciennes carrières Solvay, engagé dès 2020, nécessite de poursuivre le travail avec l'ensemble des partenaires concernés pour aboutir à une production d'énergie renouvelable significative sur un site aujourd'hui inutilisé.



La Ville continuera également à étudier les possibilités de développement du photovoltaïque sur son propre patrimoine. Sur le modèle de l'installation réalisée à Jean Moulin, de nouvelles couvertures photovoltaïques pourront être envisagées si les besoins énergétiques des bâtiments et les conditions techniques et économiques le justifient.

À l'échelle du Bassin de Pompey, une réflexion pourra être engagée sur la création d'une boucle photovoltaïque, afin de rechercher une organisation permettant de mieux rapprocher la production locale des besoins en électricité. La commune pourra également s'appuyer sur les initiatives portées avec le Bassin de Pompey pour faciliter le développement du photovoltaïque chez les particuliers. Les regroupements citoyens, comme les centrales villageoises, pourront notamment être encouragés pour permettre aux habitants qui le souhaitent de s'engager plus facilement dans la production d'énergie solaire.

### INDICATEURS



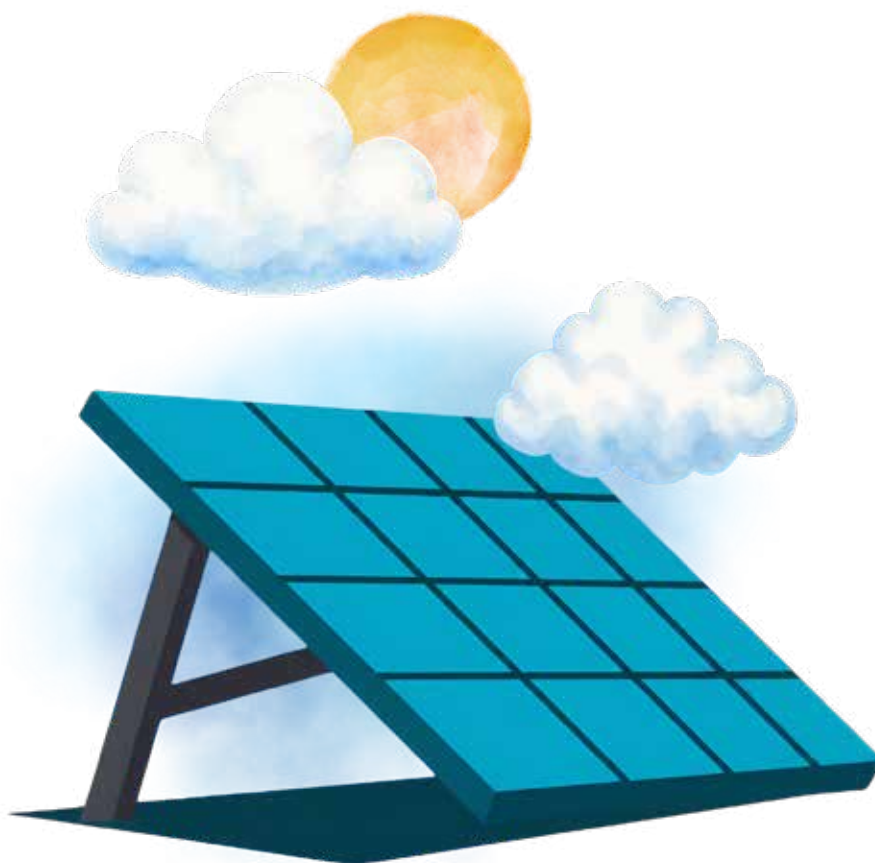
Avancement du projet de parc photovoltaïque des anciennes carrières Solvay



Production annuelle d'électricité photovoltaïque des installations communales



Nombre de projets photovoltaïques citoyens accompagnés avec le Bassin de Pompey



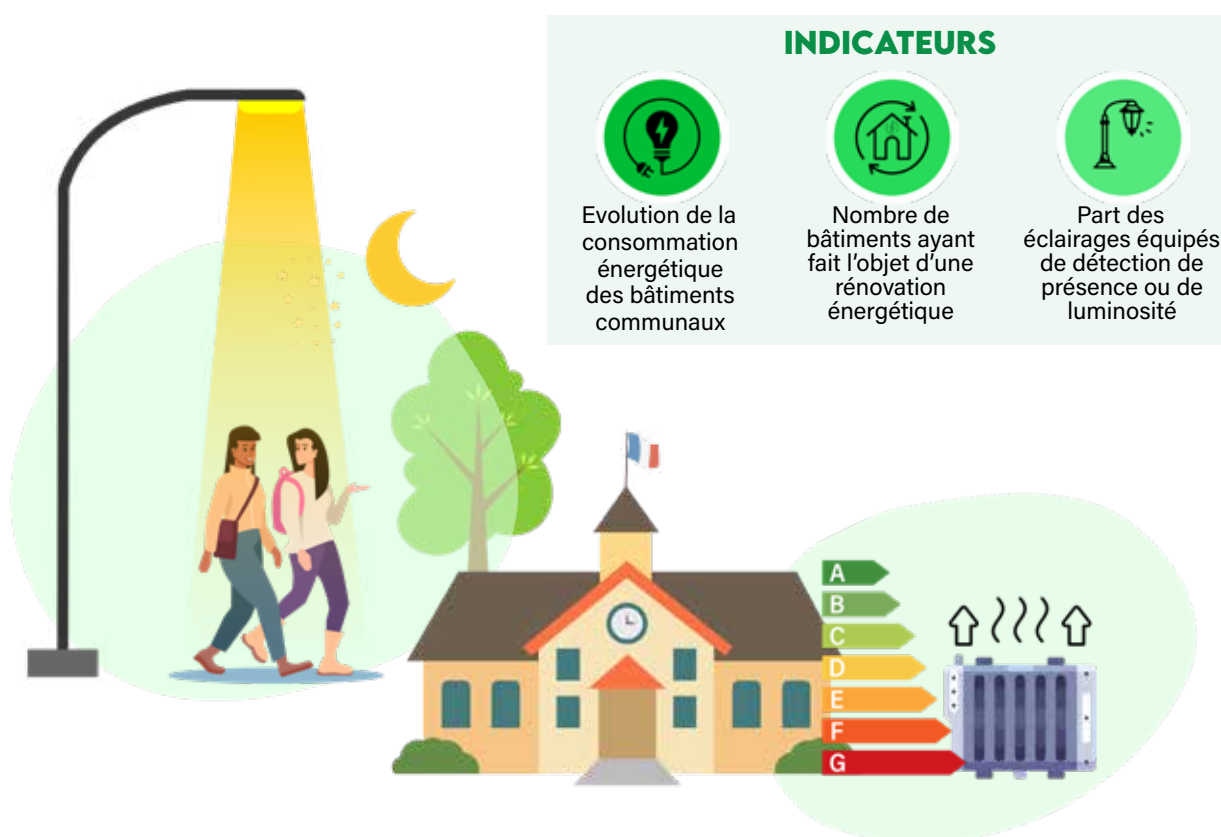
## 2 Une action globale pour réduire les consommations

La réduction des consommations restera un axe majeur. Le plan de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux sera poursuivi afin d'améliorer progressivement leur performance et de réduire les dépenses d'énergie.

Le plan de sobriété sera également prolongé, avec une attention portée aux usages quotidiens et aux consommations des équipements municipaux.

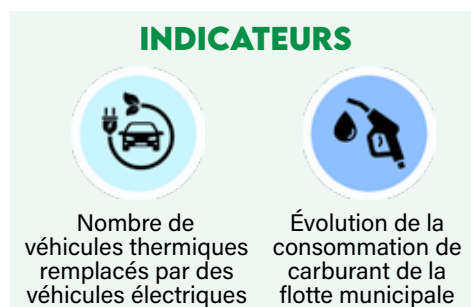
Le plan LED évoluera vers un plan Éclairage plus global, visant notamment à généraliser les dispositifs d'allumage automatique lorsque cela est pertinent, grâce à la détection de présence et de luminosité, afin d'éclairer au bon moment et au juste besoin.

Le pilotage des installations de chauffage sera également renforcé et modernisé. Un suivi plus précis des consommations, l'amélioration des systèmes de régulation et une gestion plus fine des contrats de chauffe permettront de mieux adapter les équipements aux besoins réels des bâtiments et d'éviter les consommations inutiles.



## 3 Poursuivre la modernisation de la flotte automobile

Le renouvellement de la flotte automobile se poursuivra progressivement au profit de véhicules électriques, lorsque leur usage et leur autonomie répondent aux besoins des services. Cette évolution contribuera à réduire les consommations de carburant et les émissions liées aux déplacements des services municipaux.



# UNE VILLE PROPRE :

## C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

### LE CHIEN EN VILLE : LIBERTÉ ET PROPRETÉ

*La présence des chiens dans la ville fait partie du quotidien de nombreux habitants. Elle doit pouvoir trouver sa place dans l'espace public, dans le respect des autres usagers et des règles de propreté. L'objectif est de mieux concilier la liberté de promener son chien avec la tranquillité de chacun et la qualité des espaces publics.*

La Ville étudiera la faisabilité de la création d'un espace dédié où les chiens pourraient être promenés sans laisse, dans un secteur adapté et présentant les conditions nécessaires en matière de sécurité, d'usage et d'entretien. Cette réflexion devra notamment tenir compte de la localisation du site, de sa proximité avec les habitations et les autres usages, ainsi que des modalités de gestion et d'entretien de l'espace.

La prévention et la sensibilisation des propriétaires seront également renforcées. Des actions seront menées avec des associations partenaires pour rappeler les règles de bonne conduite dans les espaces publics : tenue en laisse lorsque celle-ci est obligatoire, maîtrise de l'animal, respect des autres usagers et ramassage systématique des déjections. Des campagnes ponctuelles de sensibilisation seront notamment organisées dans les secteurs les plus fréquentés par les propriétaires de chiens.

Enfin, le réseau de bornes de distribution de Canisacs continuera son déploiement afin de faciliter le ramassage des déjections et de maintenir les espaces publics propres. Leur implantation restera adaptée aux besoins constatés, notamment à proximité des secteurs de promenade et des lieux particulièrement fréquentés.



### INDICATEURS



Création d'un espace sans laisse



Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des propriétaires



Nombre de secteurs équipés en bornes Canisacs

### PROPRETÉ URBAINE : UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DU CADRE DE VIE

La propreté des espaces publics participe directement à la qualité du cadre de vie et à l'image de notre commune. Elle repose sur le travail quotidien des services municipaux et du Bassin de Pompey, mais également sur le respect des espaces communs par chacun. Face aux incivilités, aux dépôts sauvages et aux dégradations qui peuvent ponctuellement affecter certains secteurs, nous voulons renforcer notre action en combinant sensibilisation, interventions de terrain, amélioration des équipements et sanctions lorsque cela est nécessaire.

#### 1 Une nouvelle campagne « Champigneulles, ville propre »

Une nouvelle campagne de communication et de sensibilisation «Champigneulles, ville propre» sera déployée afin de rappeler les règles de propreté et de responsabiliser chacun sur la qualité des espaces publics. Elle pourra s'appuyer sur différents supports et actions de terrain : affichage dans les lieux publics, messages réguliers sur les supports municipaux, interventions ponctuelles dans les quartiers... L'objectif est de rappeler que la propreté de la ville repose à la fois sur l'action des services et sur les comportements de chacun.

### INDICATEUR



Réalisation effective de la campagne

## 2 Agir plus vite et plus fort sur le terrain

Les opérations ponctuelles de nettoyage et de remise en état seront renforcées, en complément du suivi et des tournées assurés quotidiennement par les services. Ces actions « coup de poing propreté » seront menées conjointement par la Ville et le Bassin de Pompey afin d'intervenir de manière coordonnée sur les secteurs qui nécessitent une attention particulière. Une attention sera également portée à l'implantation des poubelles, afin d'optimiser leur localisation en fonction des usages et de limiter les déchets laissés dans l'espace public.

### INDICATEUR



Nombre d'actions réalisées

## 3 Lutter efficacement contre les dépôts sauvages

Le dispositif de caméras mobiles expérimenté durant le précédent mandat pour lutter contre les dépôts sauvages fera l'objet d'une nouvelle réflexion. L'organisation actuelle, trop lourde pour permettre un déploiement plus large, devra être revue afin de rechercher un dispositif plus opérationnel et adapté aux besoins de la commune.

### INDICATEURS



Evolution du nombre de dépôts sauvages constatés



Nombre d'amendes administratives prononcées

Cette démarche sera complétée par un renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages, notamment par le recours à de nouvelles amendes administratives, dans le respect du cadre réglementaire applicable.

## 4 Une signalétique propre et lisible

Une campagne complète de nettoyage des panneaux de rues sera engagée afin d'améliorer leur lisibilité et l'aspect général de l'espace public. Les panneaux les plus dégradés ou devenus illisibles pourront être remplacés lorsque leur état le nécessite.

Cette opération permettra également d'identifier les éventuels besoins de remise à niveau de la signalétique dans les différents quartiers.

### INDICATEURS



Mise en place effective de la campagne



Nombre de panneaux nettoyés ou remplacés





# « FAIRE AVEC »

## UNE MÉTHODE POUR MENER À BIEN LE PROJET

*Ce projet de mandat fixe la trajectoire à tenir dans les différents champs de politiques publiques municipales pour les années à venir. Il s'appuie également sur une méthode pour la conduite du mandat : « FAIRE AVEC ».*

### UNE VILLE À L'ÉCOUTE, AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

La commune est l'échelon de proximité par excellence. C'est à l'échelle de la ville que se construisent les réponses les plus concrètes aux préoccupations du quotidien et que le dialogue entre les habitants et leurs élus est le plus direct.

Écouter, dialoguer, rendre compte et construire ensemble : cette démarche guidera l'action municipale tout au long du mandat.

Seront ainsi poursuivis voire renforcés plusieurs dispositifs permettant aux habitants de prendre la parole, de faire part de leurs attentes et de contribuer directement à la vie de la commune :

Les permanences sans rendez-vous du Maire, pour permettre à chaque habitant de venir échanger directement avec Monsieur le Maire, sans formalité préalable, sur une difficulté, une proposition ou un projet

Les tournées de ville annuelles, afin d'aller à la rencontre des habitants dans les différents quartiers, d'observer les réalités du terrain et d'identifier au plus près les besoins et les améliorations à apporter

Les cycles de concertation « La parole est à vous », pour organiser des temps de rencontre et d'échange autour des grands projets

La boîte mail à idées, pour donner à chacun la possibilité de proposer des projets, de faire émerger de nouvelles initiatives et de contribuer concrètement à l'amélioration du cadre de vie

En complément des tournées de ville, pour renforcer encore davantage la relation de proximité et la pédagogie sur l'action publique locale, seront imaginés des temps de rencontre et d'échange dans les trois grands secteurs de la commune (Centre-ville, Mouettes, Bellefontaine).

Ces nouveaux rendez-vous permettront aux habitants d'un même quartier de disposer d'un moment dédié avec les élus, autour des enjeux et des projets qui concernent directement leur environnement quotidien, ou plus largement autour de grands sujets municipaux.

LA PAROLE  
EST À VOUS

VOS  
IDÉES

## DONNER UNE NOUVELLE PLACE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

Parce que la démocratie locale commence par l'éveil et se cultive au quotidien, la Ville souhaite engager la création de trois nouvelles instances de participation citoyenne et d'engagement :

### UN CONSEIL DES JEUNES,

pour permettre aux jeunes de la commune de faire entendre leur voix, de partager leurs attentes et de participer à la réflexion sur les projets qui les concernent. Cette instance sera un espace d'expression, de proposition et d'apprentissage de la citoyenneté, dans la continuité du Conseil municipal d'enfants.



**FAIRE  
AVEC  
PROXIMITÉ  
ET ÉCOUTE**

### UN CONSEIL DES SAGES,

pour valoriser l'expérience, les compétences et la mémoire de celles et ceux qui vivent dans la commune depuis de nombreuses années. Il pourra contribuer à la réflexion sur les projets municipaux et porter un regard éclairé sur l'évolution de la ville.



### UNE RÉSERVE CITOYENNE ET SOLIDAIRE

pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager bénévolement au service de la collectivité et de leurs concitoyens. Elle pourra notamment être mobilisée autour d'actions solidaires, citoyennes ou d'intérêt général, selon les besoins de la collectivité.



Chaque habitant doit ainsi pouvoir trouver sa place dans la vie de la commune, quel que soit son âge, son quartier ou son parcours. La Ville sera à l'écoute des propositions, attentive aux réalités du terrain et soucieuse d'expliquer ses orientations et choix.

La mise en œuvre du projet de mandat repose sur une relation de travail efficace entre les élus et les services municipaux, fondée sur l'écoute, le dialogue et le respect du rôle de chacun.

Les agents connaissent concrètement les services publics et les réalités du quotidien. Leur expérience du terrain et des équipements sera ainsi prise en compte dans la préparation et la mise en œuvre des projets de la collectivité.

Cette démarche s'appuiera notamment sur :

La prise en compte de l'expérience et des propositions des agents, afin d'enrichir la mise en œuvre concrète du projet de mandat et d'améliorer le fonctionnement des services.

Un dialogue social respectueux et constructif, permettant à chacun d'être entendu et de contribuer, dans son rôle, à l'évolution de la collectivité.

Un accompagnement des agents face aux nouveaux défis de leurs missions, en tenant compte des évolutions du service public et des besoins des habitants.

**FAIRE  
AVEC  
UN  
TANDEM  
ELUS/  
SERVICES  
EFFICACE**

La qualité du service public repose sur des équipes municipales pleinement en mesure d'exercer leurs missions et qui collaborent en transversalité pour décliner de manière cohérente le projet de mandat. Dans ce sens, la conduite des dossiers via des comités de pilotage et des comités techniques sera appelée à se développer davantage.



L'action publique locale doit nécessairement être pensée à l'échelle du « bloc local », autour d'une relation étroite entre la Ville et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

De nombreuses politiques publiques et compétences du quotidien dépassent en effet les limites communales et nécessitent une coordination efficace entre les deux niveaux de collectivité.

Cette relation doit permettre de mieux articuler les projets communaux et les politiques intercommunales, dans l'intérêt des habitants et du développement de notre territoire.

Elle reposera sur trois grandes orientations :

## **FAIRE AVEC UN BLOC LOCAL FORT**

Œuvrer pour une intercommunalité de projets, en veillant à ce que les politiques et les projets portés à l'échelle intercommunale soient cohérents avec les priorités de la Ville et répondent aux besoins du territoire.

Ouvrir le débat sur la mise en œuvre opérationnelle de certaines compétences du quotidien, lorsque leur organisation ou leur exercice peuvent être améliorés au bénéfice des habitants. Cette réflexion pourra notamment concerner la police ou encore la gestion de l'espace public, avec l'objectif d'identifier les évolutions nécessaires et, lorsque cela est pertinent, de proposer des modifications.

Construire une coopération solide, équilibrée et exigeante entre la Ville et la Communauté de communes. Il s'agit de travailler ensemble efficacement, tout en veillant à la bonne prise en compte des intérêts de la commune et à une répartition claire des responsabilités.

L'objectif est de faire du « bloc local » un véritable espace de coopération, capable de porter des projets cohérents, de mieux répondre aux enjeux du quotidien et de renforcer l'efficacité de l'action publique à l'échelle du territoire.



**Bassin de  
Pompey**  
Communauté de communes

# CHAMPIGNEULLES, LE CAP



ville de  
**Champigneulle**



## PROJET DE MANDAT 2026 – 2032/3

DES HABITANTS – DES PROJETS – UN AVENIR COMMUN

